

# Instaurer une politique de la petite enfance

Un investissement pour l'avenir

Éducation et accueil des jeunes enfants /  
Encouragement précoce en Suisse

2019



Commission suisse pour l'UNESCO  
Schweizerische UNESCO-Kommission  
Commissione svizzera per l'UNESCO  
Cummissiun svizra per l'UNESCO



## Impressum

### Éditeur :

Commission suisse pour l'UNESCO  
c/o Département fédéral des affaires étrangères, DFAE  
3003 Berne  
www.unesco.ch

### Groupe de pilotage de la Commission suisse pour l'UNESCO :

Heinz Altorfer (responsable)  
Pascale Marro, Thomas Psota, Dieter Schürch,  
Corinne Wild (coordinatrice du projet)

### Comité scientifique :

Pr Paola Milani, Université de Padoue [I]  
Pr Michel Vandenbroeck, Université de Gant [B]  
Pr Sascha Neumann, Université du Luxembourg [L]  
Dr Heidi Simoni, Institut Marie Meierhofer, Zurich [CH]

### Suivi et production :

Dominik Büchel et Eliane Fischer, advocacy AG, Bâle/Zurich

### Auteurs :

Susanne Stern, Stephanie Schwab Cammarano, Eva Gschwend,  
Donald Sigrist  
INFRAS, Zurich

### Conception/Mise en page :

Vischer Vettiger Hartmann, Bâle

### Impression :

Gremper SA, Bâle/Pratteln

Taxe de protection : CHF 10.-

Date de parution : février 2019

### Informations et commandes :

<http://www.unesco.ch/fr/education/>

Version originale : allemand.

Traductions de la version originale disponibles en français et en italien.

Traductions : Service linguistique du DFAE

Relectures : Pascale Marro (français) et Dieter Schürch (italien)

Référence bibliographique : Instaurer une politique de la petite enfance.  
Un investissement pour l'avenir. Éducation et accueil des jeunes enfants /  
Encouragement précoce en Suisse. Développé par INFRAS, établi  
au nom de la Commission suisse pour l'UNESCO, Berne (2019).

Avec l'aimable soutien de :

# Sommaire

|   |    |
|---|----|
| Préambule de la Commission suisse pour l'UNESCO | 4  |
| L'essentiel en bref                             | 6  |
| Introduction                                    | 8  |
| Motivation                                      | 12 |

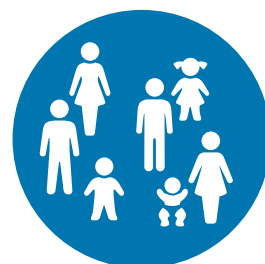
## Quatre champs d'action 17

Coordonner et  
mettre en réseau 28

2



1



Garantir des offres  
pour tous 20

3



Assurer et améliorer  
la qualité 34

4



Financer 40

|               |    |
|---------------|----|
| Appendice     | 46 |
| Infoplus      | 46 |
| Bibliographie | 47 |

# L'éducation commence dès la petite enfance

Chère lectrice, cher lecteur,

La publication que vous avez entre les mains a pour vocation de susciter le débat en Suisse sur la petite enfance afin d'ouvrir la voie à une action politique dans ce domaine et à encourager celle-ci.

Cette publication repose sur le précepte fondamental suivant : dès leur naissance, les enfants ont besoin de bienveillance, qu'ils trouvent généralement auprès de leur famille. Au-delà de ce constat, les familles et les enfants ont également besoin d'un soutien et d'un encouragement publics pour bien grandir. Par « public », nous entendons ici les organisations privées de la société civile et, surtout, les institutions politiques aux niveaux communal, cantonal et fédéral. Comment ces acteurs peuvent-ils assumer leurs responsabilités ? La présente brochure contient des propositions et actions concrètes bien documentées et des exemples probants.

La Commission suisse pour l'UNESCO soutient depuis de nombreuses années les objectifs mondiaux de l'ONU en matière d'éducation, formulés dans l'Agenda 2030 pour le développement durable comme suit : « Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire (cible 4.2 pour le développement durable, adoptée le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies). Le Conseil fédéral reconnaît ces objectifs et œuvre en faveur de leur réalisation.

Éducation et accueil des jeunes enfants (EAJE), telle est l'expression universelle utilisée pour décrire les facteurs importants intervenant dans le développement des enfants. On parle aussi fréquemment d'encouragement précoce. Il s'agit de proposer à l'enfant le meilleur développement possible dès le début de son parcours éducatif, en tenant compte des conditions de développement durant la grossesse. Cela implique un contexte favorable au sein des familles ainsi que des mesures de soutien aux familles de même que des mesures complémentaires pertinentes, dans le cadre d'un système éducatif de qualité. De plus, cela aura influence décisive sur les dernières étapes de l'éducation de l'enfant. Cette notion d'EAJE est centrée sur l'enfant et ne correspond en aucun cas à une éducation qui, ne tenant pas compte de ses intérêts, servirait principalement les ambitions des parents ou de la société. L'EAJE doit reposer sur une politique transversale de la petite enfance, qui prend en considération des aspects de la santé, de la sécurité sociale et de l'intégration, sans oublier la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale.

Au cours des dernières années, la Confédération, les cantons et les communes, tout comme des initiatives privées et des fondations indépendantes, ont mis en place des concepts, des études et des programmes d'encouragement destinés à améliorer le cadre dans lequel les jeunes enfants grandissent. C'est dans cet esprit que la Commission suisse pour l'UNESCO, en collaboration avec divers partenaires, a commandé une étude en 2008 (Stamm 2009) et un Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance (Réseau suisse d'accueil extrafamilial et Commission suisse pour l'UNESCO 2016). Elle a par ailleurs soutenu pendant de nombreuses années les acteurs sur le terrain, en mettant à leur disposition des plateformes de collaboration. Mais il reste encore beaucoup à faire. Les mesures prises jusqu'à présent resteront à l'état de

patchwork et seront peu suivies d'effets si une politique cohérente, à laquelle doit être associée la société civile, ne réussit pas à s'imposer aux différents niveaux de l'État.

La présente publication vise un but pratique: être une source d'inspiration et fournir les arguments nécessaires à l'élaboration des bases légales qui font encore défaut en matière d'EAJE. Par ailleurs, elle offre aux politiciens actifs dans les instances législatives et exécutives de tous niveaux des pistes d'action et des arguments en faveur de la mise en œuvre d'une politique de la petite enfance. Elle indique aux représentants de la société civile les possibilités existantes, leur permettant de mobiliser leurs ressources.

L'avenir de la politique de la petite enfance n'est pas encore tracé pour autant. Il est nécessaire de renforcer le dialogue aux niveaux national et cantonal pour réunir les différents acteurs politiques et donc favoriser l'émergence d'un processus de développement. L'institutionnalisation de la politique de la petite enfance exige l'instauration de bases légales et constitutionnelles solides au niveau de la Confédération et des cantons.

Les réflexions présentées dans le cadre de cette étude sont le fruit d'une vaste discussion menée par un groupe stratégique composé de membres de tous les échelons politiques issus des diverses régions du pays ainsi que de représentants de la société civile. Elles ont en outre été alimentées par l'expertise internationale et nationale apportée par un comité scientifique. La publication a été rédigée par INFRAS, sous la houlette et le suivi étroit de la Commission suisse pour l'UNESCO.

Nous adressons nos plus vifs remerciements à la Fondation Jacobs et à la Fondation Mercator Suisse, qui ont encouragé la rédaction et la diffusion de cette publication. Nos remerciements vont également à tous les responsables politiques, aux acteurs clés de l'administration et aux experts qui, par leurs contributions, ont œuvré pour son niveau de qualité et sa pertinence. Enfin, nous remercions les auteurs d'INFRAS, qui ont mis toutes leurs compétences au service de cette publication et permis qu'elle prenne sens et forme.

Commission suisse pour l'UNESCO

# Agir ensemble

## **L'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE), point de départ de l'apprentissage tout au long de la vie**

L'EAJE est l'expression universelle utilisée pour désigner les conditions générales et les offres dans le domaine du développement des jeunes enfants. Le terme « éducation précoce » est également souvent utilisé. Elle couvre une large gamme de prestations, allant de la prévention en matière de santé durant la grossesse aux mesures de formation et de conseil destinées aux parents, en passant par les groupes de jeu et les structures d'accueil extrafamilial. L'EAJE ne remplace pas les familles, mais les soutient, favorisant ainsi un développement sain des enfants.

## **Politique de la petite enfance : les enfants et leur famille au centre des préoccupations**

Permettre à tous les enfants d'accéder à des prestations d'EAJE de qualité est une mission de service public. La politique de la petite enfance aménage les conditions générales propices à la création d'offres de qualité accessibles à tous en se fondant sur les besoins des enfants et de leurs personnes de référence. Elle favorise une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, et veille à une plus grande égalité des chances lors de l'entrée à l'école infantine.

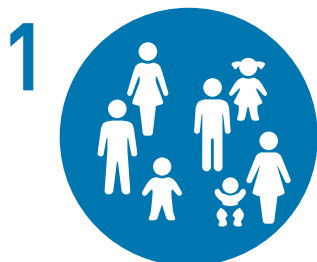
## **Recommandations adressées au monde politique**

Quatre domaines d'action sont centraux pour la mise en œuvre d'une politique de la petite enfance :

- 1** Les offres doivent être accessibles à toutes et tous.
- 2** Les acteurs impliqués doivent se coordonner et se mettre en réseau.
- 3** La qualité des services d'EAJE doit être assurée et améliorée.
- 4** Le financement des mesures, conçu comme un investissement dans l'avenir, doit être renforcé.

Ces mesures impliquent une approche coordonnée des différents domaines, directement concernés par le jeune enfant. De plus, une stratégie commune est nécessaire, ceci aux différents niveaux politiques : communes, villes, régions, cantons et Confédération.

## Recommandations destinées aux décideurs politiques dans quatre champs d'action



### Garantir des offres pour tous

Les cantons et les communes sont invités à fournir des services adaptés aux besoins des enfants d'âge préscolaire et de leur famille. Il est important que ces structures puissent aussi être utilisées par les familles socialement défavorisées. Les conditions permettant d'y parvenir sont la prise en compte de toutes les couches de la population, l'application de tarifs raisonnables, la participation des parents et la mise à disposition d'offres appropriées.



### Coordonner et mettre en réseau

La politique de la petite enfance se situe à l'intersection des politiques de la formation, du social, de la santé et de l'intégration. Elle relève de différents domaines politiques et compte de nombreux acteurs et offres ; il est donc primordial d'assurer une gestion et une coordination efficaces à tous les échelons de l'État.



### Assurer et améliorer la qualité

Le soutien efficace des processus d'apprentissage et de développement des enfants requiert des offres de grande qualité. La qualification du personnel joue à cet égard un rôle déterminant. Il faut, par ailleurs, que le personnel spécialisé bénéficie de bonnes conditions de travail et que les facteurs structurels ainsi que le travail pédagogique avec les enfants répondent à des normes claires.



### Financer

Une offre d'EAJE de haute qualité procure des avantages économiques, mais nécessite également des investissements considérables. Les communes et les cantons sont appelés à consacrer davantage de moyens financiers à l'éducation de la petite enfance afin d'alléger sensiblement la charge des familles.

# Une politique pour la petite enfance

L'éducation ne commence pas à l'entrée à l'école, mais bien avant, au sein de la famille, à la crèche, sur le terrain de jeu ou dans un groupe de jeu. La politique de la petite enfance crée un cadre favorable à l'élaboration d'offres aussi diverses que qualitatives, destinées aux enfants en âge préscolaire et à leur famille.

L'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) – aussi fréquemment appelée encouragement précoce – comprend une vaste gamme d'offres. Celles-ci comprennent d'une part des services d'accueil tels que les crèches, les familles de jour, les groupes de jeu<sup>1</sup> et, d'autre part, les services de santé autour de la grossesse et de la naissance ainsi que durant les premières années de vie, les consultations parents-enfants et la formation des parents. Les espaces de rencontre pour enfants, parents, grands-parents et personnes de référence en font également partie, tout comme les centres familiaux, les places de jeu et les institutions culturelles. Ces prestations s'adressent à toutes les familles. L'EAJE propose également des services aux familles ayant des besoins spécifiques, comme des mesures d'encouragement des compétences linguistiques pour les enfants étrangers d'âge préscolaire et leurs parents, des programmes de visites à domicile pour les familles particulièrement surchargées ou, dans des situations d'urgence, un accompagnement socio-pédagogique de la famille (Réseau suisse d'accueil extrafamilial et Commission suisse pour l'UNESCO 2016).

## **Des offres d'EAJE à la disposition de toutes les familles**

Au cours des premières années de leur vie, les enfants apprennent beaucoup par le jeu et par les échanges avec leur environnement et avec les personnes qui les encadrent. L'EAJE soutient les familles tout au long de cette phase afin qu'elles puissent accompagner leurs enfants de la meilleure façon possible. Ces activités sont proposées sur une base volontaire: elles ne remplacent pas les compétences des familles, mais les complètent. (La cible 4.2 des objectifs de développement durable de l'agenda Éducation 2030<sup>2</sup>), «Faire en sorte que

toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité», est une mission de service public: la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse, et la Constitution fédérale (droits fondamentaux, art. 11, et droits sociaux, art. 41) en constituent la base légale. L'action de l'État dans ce domaine se justifie également sur le plan économique: comme la formation ultérieure, l'éducation de la petite enfance est généralement considérée comme un bien public dont l'utilité privée est subordonnée à l'utilité socio-économique. Cela signifie que l'offre et la demande seraient inférieures au niveau socialement souhaitable sans l'intervention de l'État. Pour cette raison, des organisations internationales comme l'ONU, l'UNESCO, l'UNICEF, l'OCDE ou l'UE ont récemment renforcé leur engagement en faveur de l'EAJE. De nombreux États européens – aux premiers rangs desquels les pays scandinaves, mais aussi nos voisins immédiats – ont également investi dans l'élévation du niveau de qualification du personnel spécialisé, dans l'élargissement de l'offre de places d'accueil extrafamilial et dans l'amélioration de la coordination et de la planification stratégique (OCDE 2017a).

## **De la nécessité d'une politique globale de la petite enfance**

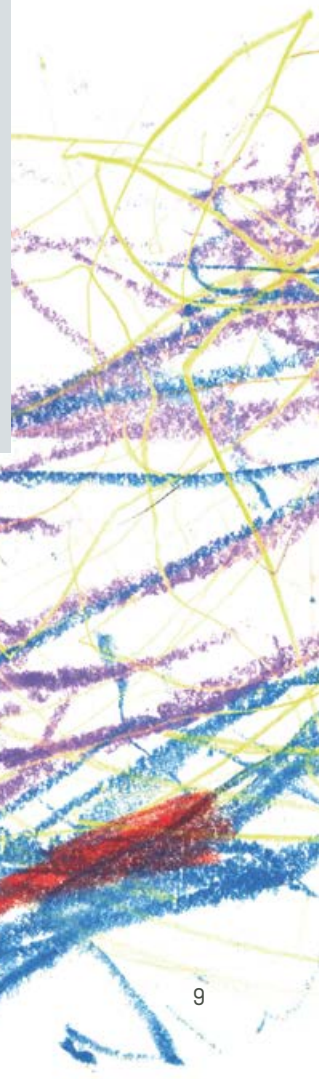
En Suisse, ce sont surtout les communes et les cantons qui sont responsables de veiller à ce qu'une offre suffisante de services d'EAJE de qualité soit proposée à un coût abordable. La Confédération, l'économie et les acteurs de la société civile les soutiennent dans leur tâche et contribuent à la variété des offres disponibles. Eu égard à la diversité de l'EAJE, ce programme exige une approche intégrée des politiques sociale, éducative, de la santé et d'intégration, lesquelles doivent, en outre, être coordonnées avec d'autres domaines politiques comme l'aménagement du territoire et l'urbanisation, la politique culturelle, la politique en matière d'égalité des sexes et celle du marché du travail. Outre les offres d'EAJE, d'autres conditions-cadres importantes contribuent dans une large mesure au développement harmonieux des enfants, comme la sécurité économique des familles, les conditions de travail favorables à la famille ou les congés parentaux rémunérés.



## L'EAJE, point de départ de l'apprentissage tout au long de la vie

La politique de la petite enfance se fonde sur les besoins des enfants – dans toute leur diversité. De l'avis de l'UNESCO, l'EAJE – tout comme l'éducation en général – est un droit fondamental et sert de catalyseur pour garantir d'autres droits fondamentaux. L'UNESCO défend une vision holistique et humaniste de l'éducation qui inclut tous les niveaux de formation, tous les aspects de l'éducation et tous les acteurs du système éducatif.

De nombreux cantons et communes utilisent également la notion d'encouragement précoce pour l'EAJE. L'objectif est d'apporter un soutien adapté à l'âge des enfants pour leur permettre d'apprendre et de découvrir le monde. Les activités se concentrent sur le jeu, le contact avec les enfants du même âge, le soutien du rôle parental, la création d'un environnement stimulant et la promotion d'un développement sain. Pour qu'il soit efficace, l'encouragement précoce doit favoriser les compétences cognitives, sociales et émotionnelles ; il requiert beaucoup de temps et de ressources. Il faut dès lors proposer des offres de grande qualité et consacrer suffisamment de moyens financiers et de personnel à l'EAJE.



---

<sup>1</sup> Les groupes de jeu sont surtout répandus en Suisse alémanique. Ils accueillent des enfants dès l'âge de deux ans et demi ou trois ans, une à trois fois par semaine pour une durée moyenne de trois heures, jusqu'à l'entrée à l'école enfantine. Ces enfants bénéficient d'un soutien pédagogique et sont accompagnés dans leur développement.

---

<sup>2</sup> Dans le système onusien, la conduite, la coordination et le suivi de l'agenda Éducation 2030 relèvent de la compétence de l'UNESCO. Pour réaliser cet objectif, l'organisation a élaboré le Cadre d'action Éducation 2030 en collaboration avec une vaste palette d'acteurs.

# Éducation et accueil des jeunes enfants (EAJE) / Encouragement précoce

*« Toutes les filles et tous les garçons ont accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité. »*

(objectifs de développement durable de l'ONU, cible 4.2, agenda Éducation 2030)



## Acteurs et tâches



### Confédération

Statistiques, coordination à l'échelon national, recherche, soutien aux organisations professionnelles, aides financières



### Cantons

Bases de données, coordination au sein de l'administration et avec les communes, normes de qualité, cofinancement



### Communes

Coordination des offres, développement de la qualité, contrats de prestations, financement



### Société civile

Prise d'initiatives, mise en route de processus, sensibilisation, cofinancement



### Économie

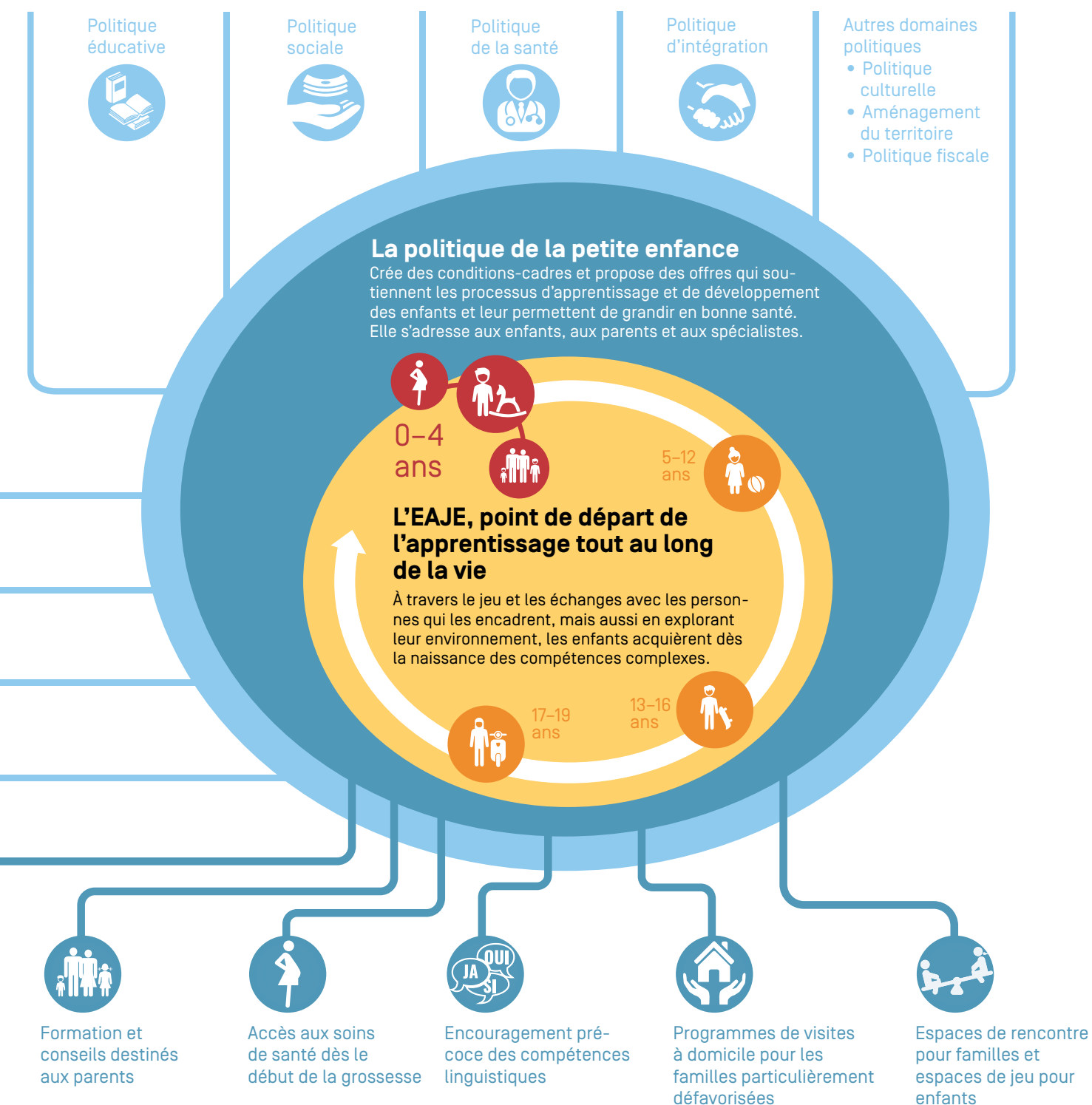
Créer des conditions de travail favorables à la famille, sensibiliser la politique, soutenir les offres et cofinancer



Les enfants, leurs parents et d'autres acteurs de l'éducation sont au centre de l'EAJE

Crèches, accueil familial de jour, groupes de jeu

## Politique de la petite enfance : une tâche transversale



# L'enfant, au centre

La réduction de la taille des familles, la tendance des parents à exercer tous deux une activité lucrative, l'importance de l'écart de développement entre les enfants issus de milieux privilégiés et moins privilégiés lorsqu'ils entrent à l'école enfantine; les raisons d'inscrire l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) à l'agenda politique sont multiples. De plus, la politique de la petite enfance offre des avantages bien réels aux enfants et aux parents, aux communes et aux cantons ainsi qu'aux entreprises et à la société tout entière.



### **Pour une meilleure conciliation entre vie familiale et activité professionnelle**

Les modèles familiaux sont aujourd'hui extrêmement diversifiés. En Suisse, l'âge moyen de la mère à la naissance de son premier enfant est passé au-dessus de trente ans. Le nombre d'enfants par foyer diminue, et de plus en plus de femmes à haut niveau de qualification renoncent à avoir des enfants. La taille des familles ne cesse de diminuer, et les enfants grandissent avec un seul frère ou une seule sœur, lorsqu'ils ne sont pas enfants uniques. Les offres de l'EAJE sont attrayantes pour ces enfants qui ont ainsi la possibilité d'acquérir de l'expérience hors du cadre de la famille nucléaire en jouant avec d'autres enfants et avec les adultes qui les encadrent. Parallèlement, le nombre de familles où les deux parents exercent une activité lucrative est en augmentation, tout comme celui des familles monoparentales. Les familles éprouvent donc toujours plus de difficultés à concilier vie familiale et activité professionnelle, ce qui accroît d'autant les besoins d'EAJE.

### **Une contribution à la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée**

L'évolution démographique pose également des défis aux entreprises. Depuis 2017, le nombre de travailleurs partant à la retraite est supérieur à celui des jeunes qui entrent sur le marché du travail (FSEF 2016). Face à la perspective d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée à moyen terme, les investissements dans la politique de la famille, dans la conciliation entre vie privée et activité professionnelle et dans la promotion de la relève revêtent une importance croissante. Dans ce contexte, l'EAJE dispose d'un double potentiel: premièrement, les parents peuvent s'engager plus activement dans la vie professionnelle grâce à une meilleure prise en charge de leurs enfants, et, deuxièmement, l'EAJE fournit une contribution importante dans le domaine de l'éducation en donnant aux enfants qui grandissent en Suisse les moyens d'affronter plus tard la concurrence au sein de la société du savoir (Stamm 2009).

### **Des clés pour une meilleure égalité des chances**

Il existe un lien étroit entre l'origine sociale et les opportunités en matière de formation. Le niveau de formation des parents continue d'influen-

cer fortement la scolarité des enfants. Dès l'entrée à l'école enfantine, les enfants de familles privilégiées et moins privilégiées se différencient nettement sur le plan des compétences nécessaires à l'entrée dans les apprentissages (Direction de l'instruction publique du canton de Zurich 2014). Étant donné que le développement cognitif, social et émotionnel se met en place durant les premières années de la vie, il est essentiel de soutenir très tôt les enfants issus de milieux socialement défavorisés, de même que leur famille (CSRE 2018, OCDE 2017a, CT 2017), car les déficits de développement constatés au début de l'école enfantine ne seront, dans la plupart des cas, plus comblés ultérieurement (Baeriswyl 2015, OCDE 2017a).

### **Les investissements dans la petite enfance portent leurs fruits**

La politique de la petite enfance respecte le droit de l'enfant à l'éducation et au développement de sa personnalité. Elle procure des avantages aux enfants et aux familles ainsi qu'aux entreprises et à la société tout entière. L'un des bénéfices directs – à la fois qualitatif et financier – d'une telle stratégie est un revenu supérieur et une meilleure protection sociale des familles, conséquences d'une conciliation plus aisée entre vie familiale et activité professionnelle (Jacobs Foundation 2016a). En outre, un accroissement des investissements dans la formation préscolaire et un nombre plus élevé d'enfants fréquentant un établissement préscolaire de bonne qualité améliorent les performances scolaires et donc le capital humain (Del Boca/Monfardini/See 2018). Les investissements ciblant la petite enfance sont, à ce titre, plus efficaces que les mesures destinées aux enfants plus âgés ou arrivés à l'âge adulte (Carneiro/Heckman 2003). Il ressort de différentes études internationales que les investissements consacrés à la petite enfance génèrent un retour sur investissement positif (Huebner et al. 2016, Hafen 2015).



# Utilité d'une politique de la petite enfance...

L'EAJE place l'enfant au centre des préoccupations et l'encourage selon ses possibilités afin qu'il puisse grandir sainement et exprimer son potentiel. Une politique globale de la petite enfance ne bénéficie pas seulement aux enfants et à leur famille, mais aussi à la société, aux entreprises et à l'ensemble de l'économie.

## ... pour les enfants

**L'EAJE renforce les ressources personnelles:** conjuguées à d'autres contextes favorables, des offres de formation et d'accueil de grande qualité peuvent influencer positivement les processus de formation et de développement des enfants (OFAS 2018b, Bronfenbrenner 1981). L'EAJE permet à l'enfant de mieux valoriser sa personnalité et son potentiel. Des offres d'EAJE de qualité l'aident à avoir une image positive de lui-même et à renforcer sa résilience et sa santé (OFSP 2018, RSDE/HESB 2017).

**L'EAJE, une école de vie:** l'encouragement précoce prépare les enfants à leur future vie en société. Dans les structures d'accueil ou les espaces de rencontre pour les familles, les enfants prennent conscience de leur appartenance à une communauté. Ils apprennent à jouer et à vivre ensemble dans un espace de découverte élargi. Dans ces sociétés en miniature, les enfants acquièrent des valeurs démocratiques, apprennent à jouer un rôle actif et prennent conscience qu'ils peuvent être pris au sérieux (Kind & Gezin 2014).

## ... pour les parents et les responsables de l'éducation

**L'EAJE renforce les familles:** il existe des offres d'EAJE adaptées à tous les types de structure familiale, qu'il s'agisse de groupes de jeu, de structure d'accueil extrafamilial, de services de conseil ou d'offres parents-enfants. L'EAJE tient ainsi compte des différents types de structures familiales. Elle ne remplace pas la famille, mais la complète. Elle soutient les parents dans leur tâche éducative, élargit leur champ d'action et les décharge.

**L'EAJE valorise les compétences parentales:** de nombreuses offres se concentrent sur les compétences des parents et les encouragent (CSRE 2018). Parmi elles figurent le suivi post-partum à domicile par une sage-femme, les consultations parents-enfants, les cours de formation aux parents, mais aussi les programmes de visite à domicile destinés aux familles ayant besoin d'un soutien particulier comme Parents as Teachers PAT, Zepelin ou petits:pas. Ces programmes ont un effet positif à long terme sur le développement émotionnel et cognitif de l'enfant et déploient une action préventive, ce qui favorise le bien-être de toute la famille (Lanfranchi/Neuhäuser/Schaub et al. 2018).

## ... pour les communes et les cantons

**La politique de la petite enfance génère des économies:** l'effet préventif d'une EAJE de qualité contribue à réduire les coûts dans les domaines social, pénal et de la santé, car des enfants au bénéfice d'une meilleure éducation sont ensuite moins tributaires de l'aide sociale, adoptent une bonne hygiène de vie et risquent moins de tomber dans la délinquance. L'aménagement de conditions-cadres favorables à l'éducation des enfants est une mesure efficace de promotion de la santé et de prévention de la pauvreté et de la violence (OFAS/ACS 2018, OFAS 2017c).

**L'EAJE a un impact positif sur les recettes fiscales:** celles-ci augmentent à la fois à court et moyen terme en raison de la participation accrue des deux parents au marché du travail, et à plus long terme grâce au niveau d'instruction plus élevé des enfants (OFAS/ACS 2018). Une bonne offre d'EAJE facilite l'implantation d'entreprises et l'arrivée de nouvelles familles, ce qui peut également avoir une incidence sur les recettes fiscales.

**L'EAJE soulage les écoles:** les enfants défavorisés qui entrent mieux équipés à l'école enfantine seront moins dépendants du soutien scolaire et pourront ainsi plus facilement atteindre leurs objectifs d'apprentissage. La collaboration avec les parents s'en trouve également facilitée du fait que ces derniers ont davantage confiance en leurs compétences et sont mieux à même d'assumer leur mission éducative.

**L'EAJE facilite l'intégration:** l'encouragement précoce porte à la fois sur les compétences linguistiques générales de tous les enfants (promotion active des compétences linguistiques au quotidien dans les crèches et les groupes de jeu) et sur l'apprentissage de la langue par les enfants issus de l'immigration et leurs parents. Il contribue ainsi à l'intégration des familles étrangères (CFM 2009).

## ... pour les entreprises

**La politique de la petite enfance permet aux parents d'être plus actifs sur le plan professionnel:** une meilleure conciliation entre vie familiale et activité professionnelle permet, en particulier, de mieux exploiter le potentiel de la main-d'œuvre qualifiée féminine. Le fait que les femmes conservent leur travail après l'accouchement et maintiennent un taux d'occupation plus élevé grâce à des

solutions d'accueil compatibles avec leur activité professionnelle permet également aux entreprises de réaliser des économies en matière de réengagement de personnel (Jacobs Foundation 2016a).

**Les mesures de conciliation augmentent l'attractivité de l'employeur :** il est avéré qu'une bonne offre d'EAJE combinée à des conditions de travail favorables aux familles, telles que des horaires de travail flexibles ou des congés de maternité et de paternité prolongés, rend les entreprises plus attrayantes pour les travailleurs qualifiés. Les collaborateurs des entreprises qui leur permettent de mieux concilier leur activité professionnelle avec leur vie familiale sont plus motivés et donc plus productifs (Jacobs Foundation 2016c).

**L'EAJE contribue à accroître le rendement du système éducatif :** à moyen et à long terme, les investissements consentis dans le domaine de la petite enfance améliorent le niveau de qualification de la main-d'œuvre, car les enfants – y compris ceux issus de milieux socialement défavorisés – développent pleinement leur potentiel et obtiennent des diplômes plus élevés et de meilleurs postes (rendement du système éducatif). Les enfants défavorisés ne sont toutefois pas les seuls à tirer profit de ser-

vices d'EAJE de haute qualité. L'éducation et l'accueil des jeunes enfants contribuent d'une manière générale à préparer les futurs professionnels aux exigences croissantes de l'économie numérique.

### ... pour la société

**La politique de la petite enfance favorise la cohésion sociale :** l'EAJE a une portée universelle et s'adresse à toutes les couches de population ainsi qu'aux enfants à besoins particuliers, ce qui favorise l'intégration sociale. En prônant des valeurs comme le respect et l'égalité des chances dès le plus jeune âge et en encourageant tous les enfants en fonction de leur potentiel, l'EAJE contribue au développement durable (UNESCO 2014). La société dans son ensemble bénéficie d'une plus grande égalité des chances et d'une meilleure intégration sociale (Kind & Gezin 2014).

**L'EAJE promeut l'égalité entre les genres :** l'accueil extrafamilial contribue à l'égalité entre l'homme et la femme, car il permet au couple de répartir équitablement les activités professionnelles et familiales dans un esprit de partenariat (Kind & Gezin 2014, INFRAS/SEW 2013), ce qui a également un impact positif sur l'égalité salariale et les possibilités de carrière.

## Informations complémentaires

### Principaux enseignements de la recherche suisse et étrangère sur l'EAJE et sur la politique de la petite enfance

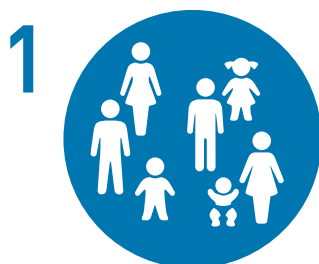
1. Les investissements dans la petite enfance peuvent améliorer la réussite scolaire et les opportunités en matière de formation. Ainsi, les élèves qui ont bénéficié des offres d'EAJE au cours de leur petite enfance obtiennent de meilleurs résultats en mathématiques et en langues dans les études PISA (Del Boca/Monfardini/See 2018, OCDE 2017a/b/c). La recherche en neurosciences montre que le cerveau de l'enfant est particulièrement performant dans les domaines du langage et des chiffres au cours des trois premières années. Par la suite, la capacité d'apprentissage du cerveau diminue progressivement (OCDE 2017a, Hafen 2012).
2. Les enfants de familles socialement défavorisées ou issues de l'immigration peuvent profiter tout particulièrement de services d'EAJE de qualité (OCDE 2017a, OFSP 2018, Jacobs Foundation 2016a). L'EAJE est donc une composante importante pour une prévention efficace de la pauvreté et pour une amélioration des perspectives professionnelles des parents et des enfants tout en empêchant que la pauvreté se transmette de génération en génération (OFAS 2018b).
3. Une EAJE de qualité peut également avoir un effet préventif sur la violence et la délinquance, car elle socialise positivement les enfants et leur enseigne des stratégies constructives de résolution des conflits (Fonds suisse pour des projets de protection de l'enfance 2015, OFSP 2018).
4. L'EAJE peut contribuer à la santé des enfants. Grâce aux offres de prise en charge de qualité, les enfants apprennent très jeunes à s'alimenter de façon équilibrée et à faire chaque jour de l'exercice physique (OCDE 2017a, OFSP 2018).
5. Les offres d'EAJE améliorent la conciliation entre vie familiale et activité professionnelle et permettent, surtout aux mères, de mieux s'intégrer dans le marché du travail (INFRAS/SEW 2013, Ramsden 2015, Jacobs Foundation 2018). Les femmes sont mieux protégées en cas de divorce ou au moment d'affronter la vieillesse et sont moins dépendantes de l'aide sociale et des prestations complémentaires.





# Quatre champs d'action

La concrétisation des objectifs de la politique de la petite enfance exige un engagement sans faille de la part des communes, des cantons, de la Confédération, des entreprises et de la société civile. Ensemble, ils sont appelés à proposer une vaste gamme de services d'EAJE, à coordonner les offres, à en garantir la qualité et à en assurer le financement. Le tableau ci-après donne un aperçu des principaux moyens d'action.



**Garantir des offres  
pour tous**



**Coordonner  
et mettre en  
réseau**



**Assurer  
et améliorer  
la qualité**

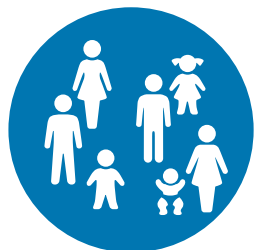


**Financer**

# 1 Garantir des offres pour tous

## Objectif:

Toutes les familles avec de jeunes enfants ont accès, dans leur commune de domicile ou dans leur région, à une offre d'EAJE diversifiée, appropriée et de haute qualité.



|   |                               |
|---|-------------------------------|
| 1. Les communes et les prestataires veillent à ce que les offres d'EAJE s'adressent à toutes les familles et favorisent la mixité sociale entre les enfants et entre les familles.  | Communes, prestataires d'EAJE |
| 2. Par l'application de tarifs appropriés et de procédures d'inscription faciles d'accès, la diffusion d'informations compréhensibles et l'orientation des familles vers des offres qui leur conviennent, les communes et les prestataires veillent à ce que les services d'EAJE soient facilement accessibles et qu'ils soient aussi utilisés par les familles socialement défavorisées. | Communes, prestataires d'EAJE |
| 3. D'entente avec le canton et, le cas échéant, avec les communes voisines, les communes dressent l'inventaire de leurs services d'EAJE et élaborent une stratégie municipale ou régionale pour la petite enfance.  | Communes, régions             |
| 4. Les cantons créent les bases légales pour les prestations d'EAJE, élaborent une stratégie cantonale contenant des recommandations pour les offres au niveau communal et soutiennent les communes dans la mise en application.  | Cantons                       |
| 5. La Confédération et les cantons veillent à la mise à disposition de bases de données appropriées sur l'offre et l'utilisation des services d'EAJE à l'échelon des communes et des cantons.   | Cantons, Confédération        |

# 2 Coordonner et mettre en réseau

## Objectif:

La coordination des services d'EAJE au sein d'une commune ou d'une région est interdisciplinaire et les acteurs concernés sont interconnectés.



|   |   |
|---|---|
| 1. Les communes et les cantons soutiennent la coordination administrative interne et externe selon une approche transversale et mettent, chacun, en place un bureau de coordination pour la petite enfance.   | Communes, cantons   |
| 2. Les communes et les cantons encouragent les échanges entre les prestataires privés et publics et les professionnels de l'EAJE en organisant des rencontres de mise en réseau et des formations continues interdisciplinaires.  | Communes, cantons   |
| 3. Les acteurs de la petite enfance entretiennent des contacts étroits avec ceux du système scolaire, de la santé et de l'aide sociale. Les enfants et les parents bénéficient d'un bon encadrement et participent activement aux processus de transition entre les offres et les niveaux de formation. | Communes, prestataires d'EAJE, systèmes scolaire, sanitaire et social |
| 4. La Confédération et les cantons coordonnent leurs politiques sectorielles en lien avec la petite enfance, tant dans leur domaine de compétence qu'aux différents niveaux institutionnels.  | Offices fédéraux, cantons, conférences intercantionales               |
| 5. La Confédération et les cantons, en collaboration avec les communes, mettent sur pied un instrument institutionnel qui favorise le dialogue sur la petite enfance à l'échelon national et intègre l'économie et la société civile, indépendamment des programmes limités dans le temps.              | Confédération, cantons, communes, entreprises, société civile         |

## 3 Assurer et améliorer la qualité

### Objectif :

Un personnel compétent et de bonnes conditions-cadres structurelles garantissent des offres d'EAJE de grande qualité.



|  |   |
|--|---|
| 1. Les communes et les cantons assurent la qualité des services par le biais de réglementations ou de contrats de prestations. Ils formulent des exigences en matière de qualification du personnel et soutiennent les prestataires de services dans le développement d'une offre qualitative.                           | Communes, cantons   |
| 2. Les modèles de financement communaux et cantonaux garantissent de bonnes conditions de travail, une rémunération appropriée et un temps suffisant pour les réunions d'équipe, la supervision et la formation continue.  | Communes, cantons   |
| 3. Avec le soutien de la Confédération, les cantons élaborent un système de suivi et d'évaluation de la qualité pédagogique des crèches, des structures d'accueil familial de jour, des groupes de jeu et des programmes de sensibilisation. Ils effectuent des contrôles de qualité en collaboration avec les communes. | Cantons, Confédération, communes  |
| 4. La Confédération, les cantons, les organisations professionnelles et les institutions de formation veillent à l'existence suffisante de possibilités de formation initiale et continue spécifiques et pluridisciplinaires pour les professionnels de la petite enfance.   | Confédération, cantons, organisations professionnelles, institutions de formation |
| 5. La recherche fournit les bases nécessaires à la formation initiale et continue du personnel et au développement qualitatif de l'EAJE.   | Institutions de recherche   |

## 4 Financer

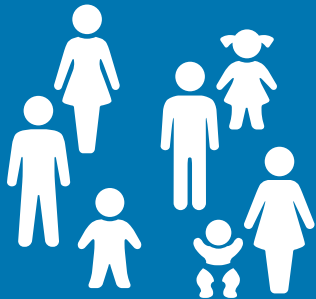
### Objectif :

Le financement de l'EAJE est assuré et organisé de sorte que les offres soient accessibles à tous sans que la qualité ne s'en ressente.



|  |  |
|--|--|
| 1. Tous les acteurs de la branche s'engagent à sensibiliser la population et les politiciens aux effets bénéfiques des investissements dans l'EAJE et à défendre le principe selon lequel la qualité et la coordination ont un prix.   | Confédération, cantons, communes, prestataires d'EAJE, entreprises, société civile |
| 2. Les communes, les cantons et la Confédération augmentent leur soutien financier à l'EAJE et réduisent ainsi sensiblement la charge reposant sur les familles.   | Communes, cantons, Confédération   |
| 3. Les acteurs concernés examinent ensemble comment optimiser les modèles de financement des structures d'accueil afin de réduire les obstacles pour les familles socialement défavorisées et de renforcer les incitations à exercer une activité lucrative pour les familles de la classe moyenne tout en garantissant un haut niveau de qualité. | Communes, cantons, Confédération, prestataires d'EAJE, entreprises, société civile |
| 4. Les projets pilotes de l'EAJE efficaces et éprouvés, tels que les programmes de visites à domicile ou les offres dans le domaine de l'encouragement des compétences linguistiques, de la prévention de la santé et de la culture, sont systématiquement transférés du financement de projets au budget ordinaire des communes et des cantons.   | Communes, cantons  |
| 5. La Confédération et les cantons investissent davantage dans la recherche, le suivi et les statistiques, par exemple par un programme national de recherche, afin de fournir aux instances politiques compétentes les bases de données nécessaires à l'élaboration d'une EAJE de qualité.  | Confédération, cantons   |

# 1 Garantir des offres pour tous



Les cantons et les communes sont invités à fournir des services adaptés aux besoins des enfants d'âge préscolaire et de leur famille. Il est important que ces structures soient aussi utilisées par les familles socialement défavorisées. Les conditions permettant d'y parvenir sont la prise en compte de toutes les couches de la population, l'application de tarifs raisonnables, la participation des parents et la mise à disposition d'offres appropriées.

### **Développer des offres sur mesure**

Les besoins en matière d'éducation et d'accueil des jeunes enfants varient selon les régions et les communes. Ils dépendent du mode de vie et de travail des familles résidentes ainsi que du niveau de soutien souhaité. Un constat s'impose d'emblée: dans la plupart des régions de Suisse, l'offre ne satisfait toujours pas la demande en dépit d'importantes disparités régionales (voir Informations complémentaires). Il y a notamment beaucoup à faire dans les communes et les villes de petite et moyenne taille, où les autorités politiques sont appelées à développer une offre locale et régionale d'EAJE appropriée en concertation avec les communes voisines et le canton. À cet égard, trois points sont particulièrement importants :

- Une palette d'offres d'EAJE appropriée comprend des prestations accessibles à toutes les familles: suivi par une sage-femme après l'accouchement, consultations parents-enfants, groupes de jeu, crèches, centres familiaux, places de jeu publiques, etc. Elle propose par ailleurs aux familles un soutien spécifique, par exemple un encouragement des compétences linguistiques pour les familles allophones, des offres destinées aux enfants à besoins particuliers (p. ex. éducation précoce spécialisée, logopédie, psychomotricité) ou un programme de visite à domicile pour les familles en difficulté sociale.
- La commune élabore son offre dans le cadre d'une stratégie communale fondée sur un inventaire complet des offres et des acteurs existants et, le cas échéant, coordonnée avec une stratégie cantonale ou une base légale directrice.
- La stratégie est conçue et mise en œuvre de manière à garantir l'accessibilité des services d'accueil et leur utilisation par tous les groupes sociaux, en particulier par les familles socialement défavorisées. C'est à ce niveau que les effets bénéfiques de l'EAJE sont les plus marqués. Il faut également veiller à ce que les enfants à besoins particuliers aient accès aux offres et que des solutions spécifiques soient disponibles pour les familles concernées.

### **Élaborer des stratégies communales pour la petite enfance**

L'existence de bases légales exhaustives dans le domaine de l'EAJE reste une exception (voir Informa-

tions complémentaires). Alors que des villes d'une certaine importance comme Schaffhouse, Pratteln ou Berthoud se sont dotées d'une stratégie de la petite enfance au cours des dernières années, les petites et moyennes communes ayant fait le pas font encore figure d'exceptions (Jacobs Foundation 2106b, OFAS/ACS 2018). Une telle stratégie est toutefois indispensable pour les communes qui désirent développer et étendre leur offre d'EAJE. À cette fin, les responsables doivent d'abord faire le point de la situation et obtenir une vue d'ensemble des offres d'EAJE déjà existantes. Ils déterminent ainsi comment compléter leur palette de prestations pour combler d'éventuelles lacunes ou s'adresser aux familles qui n'ont pas encore pu être atteintes. La meilleure solution pour la commune est d'impliquer tous les acteurs de l'offre existante dans le processus d'analyse et d'élaboration de sa stratégie permettant ainsi d'acquérir des connaissances pratiques et de faire en sorte que les différents acteurs fassent connaissance et travaillent ensemble (Jacobs Foundation 2016d). Il existe en outre différents outils de travail, comme le guide sur l'encouragement précoce à l'intention des petites et moyennes communes (OFAS/ACS 2018) ou le manuel Primokiz (Jacobs Foundation 2016c), que les communes et les cantons peuvent consulter. L'établissement et le développement des offres peuvent ensuite s'effectuer de différentes manières. Si ses offres ne sont ni adéquates, ni réalisables, la commune peut chercher des solutions en concertation avec les communes voisines ou conclure des contrats de prestations avec des organismes privés – une approche fréquemment utilisée: les communes et les cantons peuvent ainsi gérer leur offre tout en formulant leurs exigences quant à la qualité des prestations (ACS 2017). Il est important que les cantons soient dotés d'un cadre légal qui règle les compétences et le financement en matière d'EAJE et qui garantisse la qualité de l'offre.

### **Améliorer l'accès des familles socialement défavorisées**

Aujourd'hui encore, les familles issues de milieux défavorisés peinent à utiliser les services d'EAJE. Même les communes qui disposent déjà d'un large éventail de services doivent faire face à ce défi. En outre, les familles confrontées à des situations difficiles, souvent issues de l'immigration, ont fréquemment recours à des services de moindre qualité

parce que l'accès aux meilleures offres se révèle plus complexe (Edelmann 2018). Que peuvent faire les communes, les cantons et les prestataires de services pour lutter contre ce phénomène ? Ces familles ne font pourtant pas preuve d'indifférence : elles souhaitent que leurs enfants se développent de façon harmonieuse, et une bonne formation constitue également à leurs yeux un objectif éducatif de premier ordre (CT 2017). Le curseur doit plutôt être placé sur la conception et la formulation des offres, les frais à la charge des parents, l'information, la communication des offres et les procédures d'inscription et de subventionnement.

#### **Atteindre toutes les couches de la population et encourager la mixité sociale**

En premier lieu, une offre d'EAJE doit être suffisamment diversifiée et dense pour atteindre toutes les couches de la population. Une attention particulière sera accordée à ce critère dans les communes et les quartiers socialement défavorisés. Les différentes offres (crèches, lieux de rencontre pour les familles, etc.) doivent être conçues de manière à favoriser au maximum la mixité sociale. L'expérience montre en effet que les offres d'EAJE ciblant spécifiquement les groupes à risque sont moins utilisées que celles destinées à une clientèle socialement hétérogène (CT 2017, European Commission 2014). Il peut donc être intéressant de combiner différentes offres sur le plan à la fois géographique et organisationnel, par exemple dans le cadre d'un centre familial (European Commission 2014, Netzwerk Bildung und Familie 2017). Enfin, les parents doivent être associés à la démarche, ce qui permet de mieux atteindre les enfants issus de milieux socioculturels différents (European Commission 2014). L'expérience prouve par exemple qu'il est important d'obtenir un retour régulier des parents sur leurs besoins et sur leur degré de satisfaction à l'égard des offres. De plus, des représentants des parents peuvent être nommés dans les organes institutionnels des structures d'EAJE, comme c'est désormais souvent le cas dans les garderies et les centres familiaux (Netzwerk Bildung und Familie 2017).

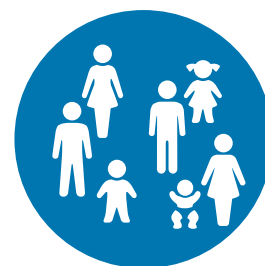
#### **Réduire les tarifs et accroître le nombre de places d'accueil subventionnées**

Les coûts à la charge des parents sont un obstacle majeur à l'accès aux offres d'EAJE, raison pour la-

quelle les familles socialement défavorisées utilisent moins fréquemment ces services (European Commission 2014, Jacobs Foundation 2018). Ce constat est particulièrement flagrant en Suisse eu égard aux coûts élevés (des services d'accueil notamment) supportés par les parents en comparaison internationale (OFAS 2015). Cela se traduit par une forte corrélation entre l'utilisation des offres et l'origine sociale des familles : la probabilité que des enfants fréquentent une crèche, une famille de jour ou un groupe de jeu est proportionnelle au revenu et au niveau de formation des parents (Schlanser 2011, Jacobs Foundation 2016a). Pour rompre avec ce schéma, il faudrait augmenter encore l'offre de places d'accueil subventionnées et abaisser sensiblement les tarifs pour les parents.

#### **Créer des passerelles entre les offres, simplifier les procédures et la communication**

Pédiatres, sages-femmes, conseillères et conseillers des centres parents-enfants, responsables de la première information des communes aux nouveaux arrivants, services sociaux : tous ces acteurs sont en contact régulier avec les familles et jouent un rôle important pour faire connaître les offres d'EAJE, les recommander et aiguiller les familles vers des offres de soutien adéquates. L'impact sera d'autant plus fort si les dépliants, brochures, sites Internet et contacts sont remis dans le cadre d'une consultation personnelle (CT 2017, SRK 2015, Hafen 2015). Enfin, les familles sensibilisées et intéressées sont parfois confrontées à des obstacles qui compliquent l'accès aux prestations. En plusieurs endroits, les procédures d'inscription et de demande de subvention sont compliquées, l'information fait défaut ou les personnes sont confrontées à de longues listes d'attente (OFAS 2018b). De tels obstacles perturbent les familles socialement défavorisées, car elles sont tributaires de procédures d'inscription faciles d'accès et d'informations spécialement conçues pour elles. Le cas échéant, il est profitable de coopérer avec des interprètes et des médiateurs culturels ou des personnes-ressources.



# 1 Garantir des offres pour tous

## Objectif:

*Toutes les familles avec de jeunes enfants ont accès, dans leur commune de domicile ou dans leur région, à une offre d'EAJE diversifiée, appropriée et de haute qualité.*

## Moyens d'action et responsabilités

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| 1. Les communes et les prestataires veillent à ce que les offres d'EAJE s'adressent à toutes les familles et favorisent la mixité sociale entre les enfants et entre les familles.  | Communes, prestataires d'EAJE |
| 2. Par l'application de tarifs appropriés et de procédures d'inscription faciles d'accès, la diffusion d'informations compréhensibles et l'orientation des familles vers des offres qui leur conviennent, les communes et les prestataires veillent à ce que les services d'EAJE soient bien accessibles et qu'ils soient également utilisés par les familles socialement défavorisées. | Communes, prestataires d'EAJE |
| 3. D'entente avec le canton et, le cas échéant, avec les communes voisines, les communes dressent l'inventaire de leurs services d'EAJE et élaborent une stratégie municipale ou régionale pour la petite enfance.  | Communes, régions             |
| 4. Les cantons créent les bases légales pour les prestations d'EAJE, élaborent une stratégie cantonale contenant des recommandations pour les offres au niveau communal et soutiennent les communes dans la mise en application.  | Cantons                       |
| 5. La Confédération et les cantons veillent à la mise à disposition de bases de données appropriées sur l'offre et l'utilisation des services d'EAJE à l'échelon des communes et des cantons.   | Cantons, Confédération        |

---

**Exemple pratique :**

**Programmes de visite à domicile comme « Parents as Teachers – PAT », « petits:pas » ou « Zeppelin »**

## Atteindre et soutenir avec succès les familles défavorisées

Les programmes de visite à domicile s'adressent aux familles en difficulté sociale et encouragent le développement de l'enfant, les compétences parentales et le réseau social. En Suisse, il existe différents programmes fondés sur l'analyse de données empiriques dans toutes les régions du pays: p. ex. PAT – Apprendre avec les parents, petits:pas ou encore Zeppelin – Familien Startklar. Ils ont tous en commun de mettre l'accent à la fois sur les compétences des enfants et sur celles des parents. Les programmes démarrent en règle générale durant la première année de vie et durent de 18 à 36 mois. Les visites à domicile sont effectuées par des conseillers et conseillères en puériculture ou des intervenants et intervenantes non professionnels formés qui encouragent les parents à jouer avec leurs enfants et leur montrent comment procéder. Si nécessaire, ils fournissent à la famille des services de conseil et de soutien. Les réunions de groupe avec d'autres familles, où les parents et les enfants peuvent nouer des contacts sociaux, constituent un autre élément-clé du programme.

Des études soulignent à quel point il est important de se concentrer sur les parents. L'exemple d'Elena, une Polonaise âgée de trente ans, et de sa fille, Sofia de trois ans, illustre de ce constat: parlant à peine l'allemand, la famille souffrait d'isolement social et la fille n'avait pratiquement aucun contact avec d'autres enfants de son âge. Grâce aux visites à domicile, aux réunions de groupe et à la fréquentation d'un groupe de jeu, la mère a pu améliorer son intégration sociale et suivre un cours d'allemand pendant que sa fille fréquentait le groupe de jeux. Sofia a entre-temps réalisé d'importants progrès sur les plans linguistique et social et est mieux préparée pour commencer l'école enfantine.



# Programmes et projets éprouvés visant à améliorer l'accès des familles socialement défavorisées

Afin d'améliorer l'accès des familles socialement défavorisées, il existe en Suisse de nombreux projets exemplaires qu'il vaut la peine de proposer dans chaque commune ou dans le cadre d'une association. La reproduction du concept est autorisée !

| Type de programme ou de projet   | Exemples  |
|--|---|
| <p><b>Programmes de visites à domicile:</b> ces programmes sont destinés aux familles confrontées à des problèmes psychosociaux multiples dans leur cadre de vie habituel. Ils englobent la formation des parents, la gestion de cas, la promotion de la santé et la stimulation des enfants par le jeu.</p>   | <p>Zeppelin, PAT (Parents as Teachers), petits:pas</p>  |
| <p><b>Encouragement précoce des compétences linguistiques:</b> les enfants allophones d'âge préscolaire bénéficient au sein de la famille, du groupe de jeu ou de la garderie d'un soutien ciblé pour l'apprentissage de la langue locale.</p>   | <p>Encouragement linguistique dans les crèches en ville de Zurich, obligation sélective de l'encouragement de l'allemand avant l'entrée à l'école enfantine dans le canton de Bâle-Ville, programme «Deutsch für die Schule» à Coire, prématernelle à Granges (SO), SpielgruppenPlus, MuKi-Deutsch, Wunderfritz und Redeblitz</p> |
| <p><b>Services de santé prénatale et périnatale:</b> en coopération avec des interprètes, des médiateurs culturels et des personnes ressources de différentes régions linguistiques, les prestations autour de la naissance destinées aux parents et aux enfants sont rendues plus accessibles.</p>  | <p>Centre Sages-Femmes de Vevey, Miges Balù, Familystart beider Basel, Mamamundo, PEBS (conseils préventifs en matière d'alimentation et d'exercice physique pendant la grossesse et durant un an après l'accouchement)</p>   |
| <p><b>Collaboration et information parentales:</b> ces projets mettent l'accent sur la communication avec les parents. Leur objectif est de favoriser l'échange d'informations et l'apprentissage réciproque entre parents et membres de l'équipe pédagogique sur les thèmes de l'éducation, de la santé et des possibilités d'encouragement. Le renforcement des compétences des parents profite en fin de compte toujours à l'enfant.</p>  | <p>Tipi (Ticino Progetto Infanzia), ping:pong, Femmes-Tische, App Parentu, Vitalina, conTAKT-enfance.ch, Jardin des Parents à Lausanne</p>  |
| <p><b>Lieux de rencontre pour les familles, centres familiaux:</b> diverses offres pensées pour les familles sont réunies sous un même toit: un café, des espaces de jeux intérieurs et extérieurs, une bibliothèque et/ou une ludothèque ainsi que des salles pouvant être louées à titre privé ou utilisées par les centres parents-enfants, les groupes de jeu ou les groupes parents-enfants (Netzwerk Bildung und Familie 2017).</p>  | <p>Maisons Vertes, lieux d'accueil parents-enfants 0-4 ans, centres familiaux, maisons de quartier, centres communautaires</p>  |
| <p><b>Groupes parents-enfants:</b> les activités parents-enfants ont pour but de favoriser les compétences des parents et des enfants, tout en encourageant les contacts sociaux entre eux. Les offres sont généralement bien accessibles, non contraignantes et avantageuses, ce qui en fait des solutions faciles d'accès susceptibles d'atteindre des parents à faible niveau d'éducation (Formation des parents CH/Association suisse des consultations parents-enfants 2014).</p> | <p>Accueil parents-enfants (p. ex. La Marelle à Meyrin), Maisons Vertes, crèches GFZ à Zurich, Café-Parents (p. ex. à Fribourg), liens entre crèches et centres familiaux</p>   |

## Informations complémentaires

### En Suisse, l'offre d'EAJE ne répond pas encore aux besoins des familles

La Suisse est généralement qualifiée de pays à maturation lente en ce qui concerne le développement de l'EAJE [Burger et al. 2017]. Même si l'offre de crèches et de familles de jour s'est considérablement étoffée ces dernières années – le taux de couverture passant de 11 à 18 % entre 2010 et 2017 – l'offre ne répond toujours pas à la demande [OFAS 2017a, OFAS 2018b]. Selon l'enquête sur les familles et les générations (EFG) réalisée par la Confédération, les besoins en matière d'accueil extrafamilial rémunéré ne sont pas satisfaits pour plus de 19 % des enfants d'âge préscolaire [OFAS 2017a]. Selon le type de prise en charge, entre 50 et 70 % des familles en Suisse souhaiteraient confier leurs enfants d'âge préscolaire à une famille de jour ou à une crèche certains jours de la semaine, alors qu'elles ne sont aujourd'hui que 40% à profiter d'une telle possibilité [Jacobs Foundation 2018].

### Importantes disparités régionales en matière d'offres d'EAJE

Faute de données disponibles, il est toujours difficile d'avoir une vue d'ensemble de l'offre d'EAJE en Suisse [Jacobs Foundation 2017a]. Il est toutefois certain que l'offre de places en crèche présente d'importantes disparités régionales [INFRAS / SEW 2013, Burger et al. 2017]. C'est dans les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud ainsi que dans les cantons fortement urbanisés de Zurich, Bâle-Ville et Zoug que le taux de couverture est le plus élevé [INFRAS / SEW 2013]. Les disparités régionales qui existaient par le passé n'ont pas disparu ou se sont même accentuées malgré le programme d'incitations financières de la Confédération [Burger et al. 2017]. Il existe également des écarts régionaux considérables au niveau des structures d'accueil familial de jour [OFAS 2017a]. Alors que l'offre de structures d'accueil collectif de jour est plus importante en Suisse romande qu'en Suisse alémanique, la Suisse orientale compte nettement plus de groupes de jeu que les régions latines où ce type d'offres n'est guère répandu [INTERFACE 2013]. Les groupes de jeu sont bien implantés dans les zones rurales où les structures d'accueil collectif de jour sont quasi inexistantes [ibid.]. Une récente étude portant sur les petites et moyennes communes [ACS 2017] parvient à la conclusion que les groupes de jeu, les familles de jour, les consultations parents-enfants et les crèches constituent de loin l'offre la plus répandue dans cette catégorie de communes. La couverture n'est toutefois pas uniforme [OFAS 2017b].

Les programmes d'intégration cantonaux (PIC) lancés ces dernières années ont permis de développer des offres spécifiques destinées aux familles migrantes, notamment dans le domaine de l'encouragement précoce des compétences linguistiques, que ce soit sous la forme de cours mère-enfant ou de projets du type «groupes de jeu plus». Les PIC permettent également aux cantons de soutenir les programmes de visites à domicile [Zeppelin, petits:pas, PAT, etc.], les consultations parents-enfants ainsi que la formation initiale et continue du personnel éducatif dans les domaines de la collaboration avec les parents, des compétences interculturelles et de la promotion de la

santé [SEM 2016]. Un aperçu détaillé des différentes mesures prises par les cantons et les communes en faveur de l'intégration fait encore défaut [une évaluation est en cours de préparation]. Toutefois, l'étendue et la portée des offres semblent également très différentes selon les communes [SEM 2016]. D'une façon générale, une statistique nationale serait très utile pour assurer le suivi et le développement de l'EAJE en Suisse.

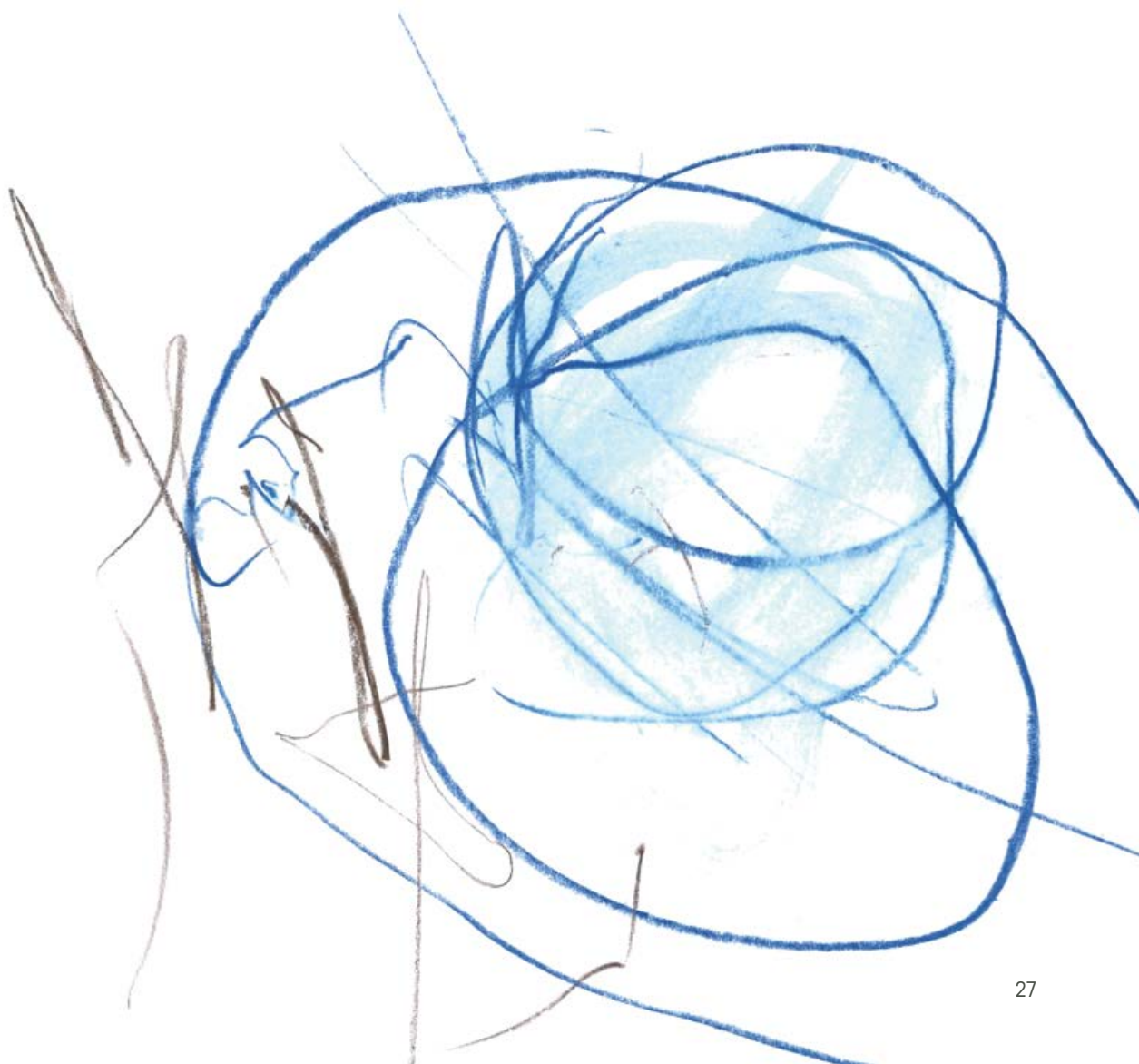
### Base constitutionnelle de l'EAJE

La Constitution fédérale (Cst.) forme la base légale principale de l'EAJE au plan national. Elle ancre le droit des enfants à la protection de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement [art. 11, al. 1, Cst.], la protection et l'encouragement des familles [art. 41, let. c, Cst.] ainsi que le soutien des enfants dans leur intégration [art. 41, let. g, Cst.]. Le Code civil suisse (CCS) concrétise les droits des enfants et la protection de l'enfance ainsi que les droits et devoirs de leurs parents et de l'État. La garde d'enfants contre rémunération est, quant à elle, réglementée par l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE). La Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), plus précisément l'objectif 4.2, forment également une base légale pour agir en matière d'EAJE.

### Réglementation lacunaire à l'échelon communal et cantonal en matière d'EAJE

Un recensement systématique des bases légales communales et cantonales en matière d'EAJE fait défaut. Des études menées sur divers sujets [INFRAS 2013, Jacobs Foundation 2016b, ECOPLAN 2016, Metropolitantkonferenz Zürich 2017, Jacobs Foundation 2017b] montrent que des bases légales existent principalement dans le domaine de l'accueil extrafamilial (AEF). Plusieurs cantons et villes ont par exemple inscrit le soutien à l'accueil extrafamilial dans des lois ou des programmes de législature [AG, LU, SG, SH, TG, ZG, ZH ; voir Metropolitantkonferenz Zürich 2017] ; 21 cantons disposent par ailleurs de normes minimales légales pour la qualité de l'accueil extrafamilial [ECOPLAN 2016]. Les programmes d'intégration cantonaux (PIC), les lois sur l'aide à l'enfance et à la jeunesse, tout comme le droit à la protection des enfants et des adultes constituent des bases légales pour certains aspects de l'EAJE. Il existe ainsi des bases légales pour différentes offres d'EAJE, tandis que certains domaines spécifiques ne sont pas réglementés [p. ex. groupes de jeu].

Seuls quelques rares cantons disposent déjà de réglementations en matière d'EAJE, par exemple dans le cadre de leur politique familiale ou de l'enfance et de la jeunesse – à l'instar de la loi tessinoise sur la famille (« Legge sul sostegno alle attività delle famiglie e di protezione dei minorenni») ou la loi vaudoise sur le soutien aux activités de la jeunesse. En revanche, 17 cantons se sont déjà dotés d'une stratégie sur la petite enfance ou sont en passe de le faire [Jacobs Foundation 2016b]. Les mesures d'encouragement précoce seront vraisemblablement renforcées par un nouvel arrêt du Tribunal fédéral qui contraint les cantons à assumer l'intégralité des coûts de l'encouragement linguistique à l'école obligatoire [ATF 2C\_206/2016].



# 2 Coordonner et mettre en réseau



La politique de la petite enfance relève de plusieurs domaines politiques, et de nombreuses interfaces sont établies entre les acteurs, les offres et les niveaux de formation. Il est donc primordial d'assurer une gestion et une coordination efficaces de l'EAJE à l'échelon communal, cantonal et national.

### **Travailler ensemble pour garantir l'échange d'informations**

La recommandation d'un programme de visites à domicile par une sage-femme, la médiation d'une puéricultrice au sein d'un groupe de jeu, une réunion de responsables de crèche ou d'école enfantine désireux d'échanger des idées: voici quelques exemples de situations déterminantes pour l'efficacité et le succès de l'EAJE. Il est vital pour une coordination efficace des offres que toutes les parties prenantes se consultent et échangent régulièrement des informations (OFAS 2018b, European Commission 2014, Hafen 2015, Jacobs Foundation 2016d, DBSS 2015). Cela permet d'identifier, à un stade précoce, les familles qui présentent une constellation de risques spécifiques et de les orienter vers des offres appropriées. On garantit ainsi qu'aucune information ne sera perdue lors de la transition entre les offres individuelles et que tant les enfants que les parents seront bien encadrés.

Sur le terrain politique également, l'EAJE représente une tâche transversale qui englobe les politiques sociale, éducative, de la santé et d'intégration. Il existe également d'autres points de convergence, par exemple avec la politique du marché du travail ou avec l'aménagement du territoire. Les autorités compétentes des communes, des cantons et de la Confédération doivent coordonner leurs efforts pour développer efficacement l'EAJE.

### **Coordonner les offres à l'échelon local et mettre en réseau les acteurs concernés**

Ce sont les communes qui effectuent le travail de fond: elles développent, par exemple, la coordination administrative interne selon une approche transversale et mettent en place un bureau de coordination pour la petite enfance, comme c'est déjà le cas à Aarau, Winterthur ou Zofingen. En organisant des rencontres de mise en réseau, les communes et les cantons encouragent les échanges entre les prestataires privés et publics et les professionnels de l'EAJE, permettant aux différents acteurs de la petite enfance présents sur le terrain de se connaître. Les échanges réguliers resserrent les liens au niveau de l'exécution des tâches quotidiennes, ce qui profite à tous les participants. Les communes et les cantons peuvent également soutenir ce processus par une formation continue interdisciplinaire et transversale. Ils créent en outre

des conditions-cadres favorables dans la mesure de leurs possibilités: la coordination et la mise en réseau sont d'autant plus efficaces que les acteurs se voient allouer suffisamment de ressources temporelles et financières, qu'ils peuvent s'appuyer sur des objectifs communs, que leurs domaines de compétence et leurs tâches sont clairement définis et qu'ils n'ont pas à se disputer les publics cibles et le financement (OFAS 2018b).

### **Collaborer avec l'aide sociale et les différents acteurs du système de santé**

Les offres d'EAJE doivent être reliées non seulement entre elles, mais aussi à d'autres offres et services publics destinés aux enfants et à leur famille (European Commission 2014). L'aide sociale, par exemple, est un facteur important pour améliorer, dès le départ, les opportunités des enfants dans leur parcours éducatif. Les soins de santé primaire forment une composante clé de l'EAJE. Les actions publiques visant à une prise en charge des familles avant et après la naissance au travers de visites d'une sage-femme, du suivi par un ou une pédiatre et par les associations de conseils parents-enfants ont fait leurs preuves. Il convient de veiller à ce que le contact avec les familles ne se perde pas au-delà de l'accompagnement durant les premiers mois de vie de l'enfant et à ce que les familles soient informées de l'existence d'offres d'EAJE qui s'inscrivent dans la continuité du développement de l'enfant, comme les groupes de jeu ou une offre de formation des parents. Les programmes de sensibilisation comme «petits:pas», «Zeppelin» ou «PAT» créent d'autres opportunités de rencontre avec des familles difficiles à atteindre au travers des canaux usuels.

### **Porter attention aux transitions dans le parcours éducatif et impliquer les parents**

En outre, les communes et les cantons devraient accorder une attention particulière à l'adéquation des offres pour la petite enfance au système scolaire afin que les enfants et les parents soient bien accompagnés dans cette transition (kibesuisse et pro enfance 2018). Il est souhaitable que les acteurs de l'EAJE entretiennent des échanges réguliers avec les responsables de l'école enfantine, de l'école obligatoire, de l'encadrement scolaire, du service médical scolaire et des offres thérapeutiques. Des études montrent que de tels contacts

améliorent l'efficacité des mesures d'encouragement préscolaire, prolongent les effets bénéfiques et les ancrent de manière durable (European Commission 2014). La collaboration entre les parents et les professionnels de l'enfance joue à cet égard un rôle déterminant (OFAS / Réseau suisse d'accueil extrafamilial 2016). Cela fonctionne bien lorsque les professionnels considèrent les parents d'égal à égal et développent avec eux un partenariat d'éducation constructif (OFAS 2016a). En revanche, les approches centrées uniquement sur l'encouragement des enfants se révèlent souvent insuffisantes.

#### **Renforcer la coordination à l'échelle cantonale et nationale**

Plusieurs programmes et initiatives ont été mis en place ces dernières années à l'échelon national afin de permettre aux offices fédéraux et aux organes intercantonaux concernés de procéder à des échanges sur la politique de la petite enfance en collaboration avec les cantons et les communes. On citera, à titre d'exemple, le Programme national contre la pauvreté (2014-2018), les programmes d'intégration cantonaux PIC1 (2014-2017) et PIC2 (2018-2021) ou le dialogue « Dès la naissance » de la Conférence tripartite (2014-2017). La plupart de ces programmes sont limités dans le temps et certains sont déjà terminés. Il est donc important de préserver les acquis et d'éviter que les programmes de promotion de la santé, de prévention de la pauvreté et d'encouragement de l'intégration évoluent à l'avenir en parallèle sans adopter et coordonner une approche interdisciplinaire du domaine de la petite enfance. Un ancrage plus fort de la coordination à l'échelon national paraît judicieux, de manière à pérenniser le dialogue, les échanges d'expérience et le transfert de savoirs entre les différents acteurs concernés (CT 2017, Jacobs Foundation 2017a et 2016b).



## 2 Coordonner et mettre en réseau

Objectif:

*La coordination des services d'EAJE au sein d'une commune ou d'une région est interdisciplinaire et les acteurs concernés sont interconnectés.*

### Moyens d'action et responsabilités

|   |   |
|---|---|
| 1. Les communes et les cantons soutiennent la coordination administrative interne et externe selon une approche transversale et mettent, chacun, en place un bureau de coordination pour la petite enfance.   | Communes, cantons   |
| 2. Les communes et les cantons encouragent les échanges entre les prestataires privés et publics et les professionnels de l'EAJE en organisant des rencontres de mise en réseau et des formations continues interdisciplinaires.  | Communes, cantons   |
| 3. Les acteurs de la petite enfance entretiennent des contacts étroits avec leurs pairs responsables de la scolarité, de la santé et de l'aide sociale. Les enfants et les parents bénéficient d'un bon encadrement pour les passerelles existant entre les offres et les niveaux de formation, et participent activement au processus. | Communes, prestataires d'EAJE, acteurs des systèmes scolaire, sanitaire et social                           |
| 4. La Confédération et les cantons coordonnent leurs politiques sectorielles en lien avec la petite enfance, tant pour ce qui relève de leur domaine de compétence qu'au-delà des différents niveaux étatiques.   | Offices fédéraux (OFSP, SEM, OFAS, OFC, etc.), cantons, conférences intercantionales (CDAS, CDIP, CDS, CdC) |
| 5. La Confédération et les cantons, en collaboration avec les communes, mettent sur pied un instrument institutionnel qui favorise le dialogue sur la petite enfance à l'échelon national et intègre l'économie et la société civile, indépendamment des programmes limités dans le temps.  | Confédération, cantons, conférences intercantionales, communes, entreprises, société civile                 |

---

**Exemple pratique : projet « Tipi – Ticino progetto infanzia »**

## Faciliter les transitions de la petite enfance

Quelles sont les difficultés vécues par l'enfant lors du passage de la famille à la crèche, puis de la crèche à l'école enfantine? Comment les responsables des crèches peuvent-ils rendre la transition vers l'école enfantine la plus fluide possible? Et quelle est la meilleure manière pour les institutions d'établir un partenariat d'égal à égal avec les parents? Telles sont les questions de fond du projet « Tipi » lancé en 2016 par la Haute École spécialisée de la Suisse italienne (SUPSI), l'Office cantonal de la famille et de la jeunesse et la Commission suisse pour l'UNESCO (SUPSI et al. 2015).

Les programmes de formation aux métiers de l'EAJE – assistant socio-éducatif, enseignant d'école enfantine, travailleur social – n'ont jusqu'à présent guère abordé le sujet des transitions et de la coopération avec les parents. Cette lacune a été mise en évidence lors des rencontres interdisciplinaires qui réunissent depuis 2013 tous les professionnels de la famille et de l'enfance du canton du Tessin. C'est dans ce contexte qu'a été développé le projet « Tipi » qui intègre les connaissances de base dans les filières de formation existantes. Grâce à de nouveaux modules de formation initiale et continue, les participants acquièrent les compétences nécessaires au développement d'une approche participative de la relation avec les parents et des transitions au cours de la petite enfance. Le projet propose également une formation individuelle aux membres des équipes de prise en charge.

Divers projets pilotes testent également de nouvelles formes de coopération parentale dans un certain nombre de crèches et de classes d'école enfantine. Ils sont accompagnés et évalués par une équipe scientifique. Les résultats devraient être mis à la disposition d'un large public sous la forme d'une brochure thématique qui complète le Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse.



## Informations complémentaires

### État de la recherche sur les effets de la coordination et de la mise en réseau

L'utilité d'une meilleure coordination et d'une mise en réseau des offres d'EAJE a été démontrée par de nombreuses études récentes [OFAS 2018b, Edelmann 2018, OFSP 2018, OFAS 2016a, Meier Magistretti et al. 2015, Hafen 2015, European Commission 2014 et 2012]. En conséquence, une optimisation de la coordination et de la mise en réseau des offres permet d'améliorer l'accès aux groupes cibles, les échanges d'informations et d'expériences professionnelles et le niveau qualitatif général. Du point de vue du bénéficiaire, le renforcement des réseaux et de la coordination améliore l'orientation des familles vers les offres et augmente les possibilités de transition, ce qui a des conséquences favorables sur l'efficacité et la durabilité de l'encouragement précoce. Les réseaux efficaces présentent de nombreuses similitudes et partagent des notions communes [Meier Magistretti et al. 2015, Réseau suisse d'accueil extrafamilial/Programme national de lutte contre la pauvreté 2016]. Ils tiennent compte des souhaits et des besoins de leurs membres et créent un climat de confiance basé sur l'ouverture et l'engagement. Le maintien d'un réseau efficace passe par la fidélisation de ses membres par la promotion de l'engagement.

La coordination entre les milieux préscolaire et scolaire revêt également une grande importance, car elle garantit le passage harmonieux d'une étape de formation à la suivante et soutient positivement l'enfant dans son parcours éducatif [Jacobs Foundation 2016c, OFAS 2018b]. L'analyse des projets éducatifs soutenus dans le cadre du Programme national contre la pauvreté conclut que les opportunités individuelles en matière de formation peuvent être améliorées si les acteurs travaillent ensemble et préparent soigneusement les transitions, en concertation avec les enfants et les parents concernés [OFAS 2018b].

### État de la coordination et de la mise en réseau à l'échelon de la Confédération, des cantons et des communes

- **Échelon communal :** bien que de plus en plus de villes et de communes se penchent sur la question de l'EAJE et de la mise en œuvre d'une politique de la petite enfance, seuls 10 % des communes de petite et moyenne importance (jusqu'à 10 000 habitants) disposent d'une stratégie de la petite enfance selon une récente enquête effectuée par l'Association des communes suisses. En outre, la collaboration entre les communes et le canton est encore lacunaire [ACS 2017]. Afin d'améliorer la coordination interdisciplinaire des activités liées à la petite enfance, la Jacobs Foundation a lancé en 2012 le programme « Primokiz » qui a pour but de favoriser le développement local d'une politique globale de la petite enfance. Dans une première phase, 18 communes de taille moyenne et trois cantons ont suivi le programme avec succès [Jacobs Foundation 2016d]. L'évaluation du programme a montré que l'approche globale [« Modèle Primokiz », voir Jacobs Foundation 2012] et la démarche participative ont fait leurs preuves et ont amélioré la mise en réseau des acteurs de l'EAJE [Jacobs Foundation 2016d]. Elle a également mis en évidence l'important besoin de soutien des communes. Le

programme Primokiz<sup>2</sup> qui lui succède soutiendra d'ici à 2020 jusqu'à 80 communes supplémentaires dans l'élaboration d'une politique coordonnée de la petite enfance.

- **Échelon cantonal :** selon une analyse de la situation effectuée en 2016, dix cantons se sont dotés d'une stratégie d'encouragement précoce et sept autres ont œuvré à sa mise en place [Jacobs Foundation 2016b]. Dans quatre autres cantons, l'EAJE est intégrée à la politique de l'enfance et de la jeunesse ou de la politique familiale. Depuis 2014, tous les cantons s'occupent en outre de l'encouragement précoce des compétences (linguistiques) dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux (PIC) soutenus par la Confédération. Ce sont le plus souvent les services des affaires sociales ou familiales qui sont chargés d'appliquer les stratégies relatives à la petite enfance (14 cantons). Ces activités relèvent dans sept cantons des services en charge de l'intégration, dans cinq cantons du domaine de l'éducation, et dans trois autres du département de la santé [Jacobs Foundation 2016b].
- **Échelon intercantonal :** quatre conférences intercantionales (CDAS, CDS, CDIP et CdC) abordent le thème de la petite enfance de leur point de vue respectif ; la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) joue le rôle de chef de file dans le domaine de l'encouragement précoce. Afin d'assurer la mise en œuvre cohérente de la politique d'encouragement précoce à l'échelon intercantonal, un organe intercantonal d'échanges (OIE) a été mis sur pied par la CDIP, la CdC et la CDAS à l'initiative de cette dernière [CDAS 2017]. Le secrétariat de la CdC (intégration des étrangers) et les experts des conférences techniques concernées par ces questions (CPEJ/CPEAJ, ARPS, CDI, etc.) sont également sollicités en fonction des besoins. L'OIE joue un rôle de coordination et de contact vis-à-vis des cantons et d'autres acteurs externes. La CDIP et la CDAS ont formulé des recommandations communes à l'intention des structures d'accueil extrafamilial et parascolaire [CDAS/CDIP 2018].
- **Échelon fédéral :** les questions liées à l'encouragement précoce sont notamment du ressort de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), la Conférence tripartite (CT) et la Commission suisse pour l'UNESCO sont également concernées par ce thème. Plusieurs programmes de portée nationale ayant un lien direct avec la petite enfance ont été menés en Suisse au cours de ces dernières années : le Programme national contre la pauvreté (2014-2018), les programmes d'intégration cantonaux PIC1 (2014-2017) et PIC2 (2018-2021), le dialogue « Dès la naissance » de la Conférence tripartite (2014-2017), la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles 2017-2024 (stratégie MNT) ainsi que les programmes d'action cantonaux (PAC) dans le domaine « Alimentation et activité physique » (depuis 2007) et « Santé psychique » (depuis 2017) de Promotion Santé Suisse.

# 3 Assurer et améliorer la qualité



Le soutien efficace des processus d'apprentissage et de développement des enfants requiert des offres de grande qualité en faveur de la petite enfance. La qualification du personnel joue à cet égard un rôle déterminant. Il faut par ailleurs que le personnel spécialisé bénéficie de bonnes conditions de travail et que les éléments structurels et le travail pédagogique avec les enfants répondent à des normes claires.

### **Se concentrer sur la qualité**

De nombreuses études montrent l'importance de pouvoir disposer d'offres d'EAJE de grande qualité : des services de haut niveau ont un impact positif sur les compétences cognitives, linguistiques et sociales des enfants, en particulier dans le cas d'enfants issus de familles défavorisées (OCDE 2018, Jacobs Foundation 2016a). A contrario, la qualité insuffisante d'une offre d'accueil peut avoir des effets préjudiciables (Melhuish et al. 2015). Assurer et améliorer la qualité des offres constituent donc bien un objectif prioritaire d'une politique de la petite enfance.

### **Comblent les déficits de compétences des professionnels de l'EAJE**

Travailler avec des enfants et leur famille peut se révéler exigeant, et la compétence des professionnels revêt par conséquent une importance cruciale. Les rares travaux de recherche consacrés spécifiquement à la formation et aux compétences du personnel d'EAJE en Suisse portaient essentiellement sur les crèches ou sur les groupes de jeu. Une récente enquête montre que les professionnels travaillant dans des crèches ou des groupes de jeu font preuve d'une grande sensibilité et proposent aux enfants un soutien émotionnel de qualité. En revanche, on a observé un moins grand nombre de situations dans lesquelles les éducateurs soutiennent activement les enfants dans leur apprentissage (Perren et al. 2016). Ce constat est confirmé par une analyse de SAVOIRSOCIAL (2016) portant sur les qualifications exigées dans le domaine de l'encouragement précoce. Outre les crèches et les groupes de jeu, l'enquête portait sur l'accueil familial de jour, les centres parents-enfants, les offres de formation des parents et les programmes de visites à domicile. Elle montre qu'il existe encore des déficits de compétences dans certains domaines, notamment dans le soutien de l'apprentissage par le jeu et l'encouragement des compétences linguistiques des enfants, dans la manière dont les spécialistes de l'EAJE appréhendent la diversité culturelle des familles et dans l'aptitude à la réflexion critique sur sa pratique professionnelle. La correction de ces lacunes exige un renforcement du suivi et de la supervision dans le quotidien pédagogique, de même qu'un meilleur ancrage et un plus grand recours aux offres de formation continue. Les intervenants non professionnels et les bénévoles ac-

tifs dans le domaine de la petite enfance doivent être encadrés de manière adéquate. Enfin, il serait important que les professionnels de la santé comme les pédiatres et les sages-femmes soient suffisamment formés à la thématique de l'EAJE dans le cadre de leur formation initiale et continue.

### **Améliorer le cadre organisationnel**

Pour pouvoir mener à bien son travail éducatif, le personnel d'EAJE doit pouvoir bénéficier de bonnes conditions de formation et de perfectionnement ainsi que d'un cadre organisationnel adéquat. Cela inclut par exemple du temps pour la collaboration avec les parents et pour les échanges au sein d'une équipe ou avec d'autres spécialistes, ou encore une rémunération appropriée. Une étude sur les conditions de travail dans des crèches de la ville de Zurich montre qu'environ la moitié des établissements sont confrontés à une importante rotation du personnel. Les facteurs qui influencent négativement la satisfaction au travail sont, entre autres, la détérioration de l'ambiance de travail au sein d'une équipe ou le sentiment des collaborateurs d'être limités dans leur marge de manœuvre ou de ne pas pouvoir s'identifier au concept pédagogique. Les critiques portent souvent sur le revenu, sur les problèmes d'effectifs et sur le manque de reconnaissance au sein de la profession. En conséquence, le degré de satisfaction des collaborateurs est nettement moins élevé dans les crèches que dans d'autres secteurs d'activités (Département des affaires sociales de la ville de Zurich 2014). Étant donné que le besoin de personnel qualifié dans le domaine social continuera à croître au cours des prochaines années (OFAS 2016c), il est important que les pouvoirs publics assurent de bonnes conditions de travail aux professionnels de l'EAJE. Les cantons et les communes peuvent par exemple prévoir une rémunération appropriée et une allocation de temps suffisante pour les séances d'équipe, la supervision et la formation continue dans les contrats de prestations et les modèles de financement.

### **Créer des instruments d'évaluation et de développement de la qualité pédagogique**

Les prescriptions légales en matière de qualité de l'EAJE se concentrent généralement sur les aspects structurels. Dans le domaine du conseil aux parents ou de la prévention en matière de santé, elles

se limitent souvent à des directives relatives à la formation du personnel. Dans le cas des crèches et des familles de jour, le dispositif réglementaire est complété par des dispositions sur les locaux et sur le taux d'encadrement, à savoir le nombre minimal de personnes formées par enfant pris en charge. Ce n'est en revanche pas le cas pour les groupes de jeu qui, dans la quasi-totalité des cantons, ne sont associés à aucune obligation en matière d'annonce ou d'autorisation.

Outre les facteurs structurels susmentionnés, un système d'EAJE efficace se caractérise également par le haut niveau de qualité des processus et des relations. Il est donc crucial de savoir comment les professionnels de l'EAJE interagissent entre eux et avec les enfants, et de quelle manière ils collaborent avec les parents. Ces aspects qualitatifs n'ont à ce jour pas été au centre de l'attention politique et sont donc moins souvent analysés ou contrôlés. C'est précisément parce que les utilisateurs de services d'EAJE – par exemple les parents qui déposent leurs enfants à la crèche – ne sont pas en mesure d'évaluer de l'extérieur la nature des prestations que les cantons et les communes ont une fonction importante à remplir pour garantir la qualité des services. À l'avenir, ils pourraient exercer encore plus efficacement ce rôle en définissant et en révisant davantage les normes de qualité, notamment en ce qui concerne la qualité pédagogique. Les instances internationales compétentes recommandent l'élaboration de systèmes d'évaluation transparents, vérifiables et, si possible, participatifs (European Commission 2014, Enfants d'Europe 2008, Kind & Gezin 2014).

Le Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse (Réseau suisse d'accueil extrafamilial et Commission suisse pour l'UNESCO 2016) constitue une base importante pour le développement de la qualité. Certains cantons et villes s'efforcent également de promouvoir la qualité dans les crèches, à l'image de la ville de Zurich qui a mis en place le projet Q-Kita fondé sur les mêmes principes que le label QualiIPE. La certification QualiIPE est une autre possibilité pour les crèches de continuer à améliorer la qualité sur une base volontaire et de la faire valider par un organisme externe. Ce label fixe des normes régissant le travail avec les enfants et avec les parents, la formation initiale et continue du personnel, la conception globale et la

gestion d'une institution. Ces dispositions sont généralement plus sévères que les exigences minimales des cantons. Une étude récente de Reyhing et al. (2017) montre que les institutions ayant obtenu le label QualiIPE proposent aux enfants un soutien émotionnel et comportemental supérieur à celui des crèches non certifiées.



### 3 Assurer et améliorer la qualité

**Objectif:**

*Un personnel compétent et de bonnes conditions-cadres structurelles garantissent des offres d'EAJE de grande qualité.*

**Moyens d'action et responsabilités**

|  |  |
|--|--|
| 1. Les communes et les cantons assurent la qualité des services au travers de réglementations ou de contrats de prestations. Ils formulent des exigences en matière de qualification du personnel et soutiennent les prestataires de services dans le développement d'une offre qualitative.                             | Communes, cantons  |
| 2. Les modèles de financement communaux et cantonaux garantissent de bonnes conditions de travail, une rémunération équitable et un temps suffisant pour les réunions d'équipe, la supervision et la formation continue.   | Communes, cantons  |
| 3. Avec le soutien de la Confédération, les cantons élaborent un système de suivi et d'évaluation de la qualité pédagogique des crèches, des structures d'accueil familial de jour, des groupes de jeu et des programmes de sensibilisation. Ils effectuent des contrôles de qualité en collaboration avec les communes. | Cantons, Confédération, communes   |
| 4. La Confédération, les cantons, les organisations professionnelles et les institutions de formation veillent à l'existence suffisante de possibilités de formation initiale et continue spécifiques et pluridisciplinaires pour les professionnels de la petite enfance.   | Confédération, cantons, organisations professionnelles, institutions de formation initiale et continue |
| 5. La recherche fournit les bases nécessaires à la formation initiale et continue du personnel et au développement qualitatif de l'EAJE.   | Institutions de recherche  |

---

## Exemple pratique : ordonnance sur la prise en charge extrafamiliale d'enfants de la ville de Lucerne

# La gestion de la qualité par voie de directives

Lucerne était la première ville de Suisse alémanique à imposer une proportion minimale de titulaires d'une formation tertiaire dans le personnel des crèches. Toute crèche ayant un potentiel d'accueil de trente places doit en effet employer une personne diplômée d'une école supérieure (ES) travaillant à 100 %. Le taux d'occupation requis est réduit en proportion pour les crèches disposant d'une capacité inférieure. Ces nouvelles directives entreront en vigueur au début 2019. Les institutions concernées auront jusqu'en 2024 pour s'adapter aux nouvelles exigences.

Les directives de qualité en matière d'autorisation et de surveillance des structures d'accueil sont basées sur le règlement de l'accueil extrafamilial des enfants, lequel définit les principes selon lesquels la ville entend soutenir les familles dans la prise en charge de leurs enfants. Dans le cadre de la révision actuelle, le législatif de la ville a non seulement élargi le champ d'application des bons de garde, mais a également renforcé le rôle du conseil municipal en matière de surveillance. Outre les nouvelles exigences concernant le personnel, les directives contiennent des dispositions sur l'approche pédagogique, les locaux, l'hygiène et la sécurité. La ville précise ainsi ses attentes quant à la qualité de l'encadrement en fixant des critères mesurables et vérifiables.

## Informations complémentaires

### Recommandations internationales en matière de qualité de l'EAJE

Selon les recommandations internationales, les professionnels de l'EAJE doivent avoir acquis, en formation initiale et continue, un socle de compétences leur permettant de remplir les tâches complexes et exigeantes liées à l'encadrement des enfants et de leur famille (European Commission 2014, Enfants d'Europe 2008). Dans le cadre d'offres de qualité, ils assurent le bien-être des enfants, stimulent les processus éducatifs, observent, documentent et commentent, travaillent en collaboration étroite et systématique avec les parents et avec d'autres structures destinées aux familles, dont l'école (OFAS et Réseau suisse d'accueil extrafamilial 2016, Enfants d'Europe 2008, European Commission 2014, Kind & Gezin 2014). S'agissant des offres destinées aux familles défavorisées, une attention particulière est en outre prêté aux qualifications spécifiques au soutien de ces groupes cibles et à la meilleure manière de les atteindre. Les compétences transculturelles sont également essentielles pour pouvoir travailler avec des familles issues de l'immigration (OFAS 2016b).

L'adoption par les professionnels d'une attitude responsable et adaptée aux besoins des enfants et des familles doit également être soutenue par leur environnement: la littérature spécialisée fait ainsi référence à la mise en place d'un « système compétent ». Une telle organisation se caractérise par le fait que les professionnels disposent en suffisance de temps de travail rémunéré pour réfléchir aux moyens d'apprendre les uns des autres, préparer leur travail éducatif et collaborer au sein du groupe de travail ou avec d'autres professionnels de la petite enfance (Urban et al. 2012).

### Vue d'ensemble des normes de qualité de l'EAJE en Suisse

La Suisse ne dispose pas d'une norme de qualité applicable à l'ensemble des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants. Il existe tout au plus des prescriptions isolées couvrant certains types d'offres d'EAJE. Pour leur part, les associations professionnelles concernées émettent des recommandations et des lignes directrices en matière de qualité. La plupart des exigences légales en matière de qualité s'appliquent aux structures d'accueil collectif de jour. Leur définition incombe essentiellement aux cantons. À l'échelon national, l'ordonnance du 19 octobre 1977 sur le placement d'enfants (OPE) règle les dispositions relatives à l'autorisation et à la surveillance des offres de prise en charge des enfants et décline les éléments fondamentaux d'un concept de qualité. Les cantons peuvent aller plus loin, ce qui est généralement le cas au vu de l'état des lieux dressé par ECOPLAN en 2016. La CDAS recommande aux cantons d'émettre des directives sur les normes de qualité pédagogiques et structurelles (CDAS 2011). Ainsi, la totalité des 26 cantons subordonne la délivrance d'une autorisation d'exploitation d'une institution d'accueil collectif de jour à l'existence d'un concept pédagogique. En outre, 18 cantons ont édicté des prescriptions relatives au contenu de ce concept pédagogique. Vaud est le premier canton à avoir attribué une fonction pédagogique aux crèches dans sa législation cantonale, laquelle stipule que les structures d'accueil collectif poursuivent des missions éducatives, sociales et préventives en favorisant l'égalité des chances et l'intégration sociale des enfants.

Tous les cantons édictent par ailleurs des prescriptions relatives au taux d'encadrement qui varie en fonction de l'âge et de la taille des enfants. Les exigences en matière de formation sont pratiquement identiques dans tous les cantons. Des différences résident toutefois dans les exigences posées à la direction des institutions d'accueil et dans le taux minimal de personnel éducatif disposant d'une formation reconnue. À cet égard, les cantons latins se montrent généralement plus exigeants: ainsi, les responsables de crèche de Suisse romande doivent fréquemment se prévaloir d'une formation tertiaire et justifier d'une expérience professionnelle. En outre, au minimum deux tiers des collaborateurs doivent être au bénéfice d'une formation reconnue. Bien qu'une formation spécifique soit fréquemment exigée en Suisse alémanique pour un poste de responsable, il s'agit généralement de formations continues en gestion ou en économie d'entreprise. Dans la plupart des cantons alémaniques, il suffit également que la moitié du personnel d'encadrement ait suivi une formation pédagogique. Par ailleurs, si plus de la moitié des cantons ont adopté des règles de sécurité et d'hygiène, moins d'un quart d'entre eux appliquent des directives concernant les heures d'ouverture et les salaires (ECOPLAN 2016).

### Il n'existe pratiquement pas de réglementations cantonales ou fédérales applicables aux autres services destinés à la petite enfance :

- La procédure d'autorisation de l'accueil familial de jour est plus souvent définie par les communes que par les cantons ; en conséquence, les qualités structurelle et pédagogique des offres sont moins réglementées que dans les crèches. S'il existe des directives, celles-ci se limitent généralement au taux d'encadrement ou aux cours de base que doivent fréquenter les parents de jour (INFRAS 2013).
- Les groupes de jeu ne sont, dans la quasi-totalité des cantons, soumis à aucune obligation en matière d'annonce ou d'autorisation (INTERFACE 2013).
- S'agissant des offres d'EAJE dans le domaine des soins de santé et de la prévention en matière de santé, comme le suivi post-partum par des sages-femmes ou les centres parents-enfants, la réglementation porte principalement sur la formation du personnel spécialisé.
- Il n'existe aucune norme légale pour les programmes de visites à domicile. Alors que les visites à domicile sont effectuées soit par des conseillères en puériculture expérimentées, soit par des intervenantes non professionnelles encadrées, leurs responsables disposent le plus souvent d'une formation tertiaire (Zeppelin 2016, a:primo 2015). Les collaborateurs engagés dans des programmes de visites aux familles présentant une grande constellation de risques [notamment dans le cadre de l'accompagnement sociopédagogique des familles] bénéficient de formations initiales et continues appropriées assorties de nombreuses années d'expérience.
- Enfin, les offres informelles de prise en charge extra-familiale d'enfants revêtent également une grande importance, que ce soit sous la forme d'une « nounou », d'une maman de jour indépendante, de grands-parents ou de voisins. La qualité des prestations n'est soumise à aucune réglementation.

# 4 Financer



Une offre d'EAJE de haute qualité et conforme aux besoins procure des avantages économiques importants, mais nécessite également des investissements considérables. Un cofinancement adéquat par les pouvoirs publics est primordial si l'on veut que la formation, l'accueil et l'éducation préscolaires soient accessibles à tous. Or il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.



### **Sur le plan financier: envisager toutes les options**

La palette d'offres d'EAJE est aussi diversifiée que ses formes de financements: les soins médicaux pendant la grossesse et les visites de la sage-femme après l'accouchement sont couverts par l'assurance maladie obligatoire. Les consultations parents-enfants et les places de jeu publiques sont en général financées par le budget ordinaire des cantons et des communes. Des offres spécifiques telles que les programmes de visites à domicile ou l'encouragement précoce des compétences linguistiques font en partie l'objet de financements privés ou publics jusqu'à ce qu'elles bénéficient – dans l'idéal – d'un financement public régulier si la phase pilote s'est achevée avec succès.

### **Soulager les familles, augmenter le financement public**

La situation est différente pour les crèches, l'accueil familial de jour et les groupes de jeu. En Suisse, ces offres pour la plupart privées sont aujourd'hui majoritairement financées par les parents. Dans le canton de Zurich, par exemple, les familles paient en moyenne deux tiers des frais de garde dans une crèche, contre environ 40 % dans le canton de Vaud. La contribution financière demandée à la famille dépend de son revenu, des déductions fiscales accordées pour la garde, de l'obtention ou non d'une place d'accueil subventionnée et du mode de subventionnement des offres d'accueil. Les modèles de calcul montrent que la charge est importante. Consacrer un quart du revenu annuel d'une famille à l'accueil de deux enfants pendant deux demi-journées par semaine dans une crèche correspond en Suisse davantage à la moyenne qu'à la limite supérieure (OFAS 2015, Jacobs Foundation 2016a). En Allemagne, en France ou en Autriche, les familles paient seulement entre 3 et 6 % de leur revenu annuel pour la même prestation. Ce constat ressort également d'une comparaison économique. L'OCDE estime que les dépenses publiques pour l'EAJE représentent 0,2 % du produit intérieur brut (PIB) de la Suisse, soit entre 1,2 et 1,3 milliard de francs (état en 2013). Tous les autres pays de l'OCDE – à l'exception de l'Irlande (0,1 % du PIB) – ont consacré une part plus élevée de leur PIB à l'EAJE: en moyenne 0,8 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE, presque 2 % pour la Norvège et la Suède (OCDE 2017a).

Une charge financière élevée implique d'une part que les familles à faible revenu manquent souvent de moyens pour financer la crèche. Cela concerne en particulier de nombreuses familles socialement défavorisées pour lesquelles le bénéfice social de l'EAJE serait maximal. D'autre part, l'accueil extrafamilial n'est souvent pas rentable d'un point de vue financier – même pour des familles de la classe moyenne – car le revenu supplémentaire est directement dépensé en frais de garde (Service de l'égalité hommes-femmes du canton de Zurich 2012). Les acteurs publics et privés qui souhaitent renforcer l'implantation et le développement de l'EAJE s'engagent donc pour que les offres d'accueil soient davantage subventionnées. À cette fin, il faut avant tout sensibiliser la population et les milieux politiques et les convaincre que les investissements dans une EAJE de qualité sont rentables et génèrent à long terme des avantages économiques et sociaux.

### **Les modèles de financement existants doivent être réévalués et optimisés**

En ce qui concerne le secteur public, l'offre d'accueil est principalement financée par les communes et, dans une certaine mesure, par les cantons. La Confédération encourage également la création de nouvelles places d'accueil par le biais d'incitations financières. Enfin, dans les cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel, les employeurs contribuent au financement des offres par un fonds commun. Dans la pratique, deux modèles se sont imposés pour la répartition de ces fonds: soit ils sont directement remis aux parents bénéficiaires sous la forme de bons de garde pour enfants (p. ex. dans les cantons de Lucerne et de Berne), soit ils servent à subventionner les tarifs des structures d'accueil (comme à Bâle et à Zurich); les familles bénéficiaires obtiennent alors sur demande une place d'accueil subventionnée dont le prix est fonction de leur revenu.

Les deux approches présentent l'inconvénient d'obliger les parents à faire valoir eux-mêmes leurs droits. Les formulaires à remplir présentent souvent une telle complexité que les familles de langue étrangère ou à faible niveau d'instruction sont dépassées. Les bons de garde d'enfants pénalisent en outre les familles à faible revenu, car ils ne sont valables que pour les «prestations de base» d'une structure d'accueil (Zangger et Widmer

2016, kibesuisse 2018). Les prestations complémentaires offertes par la crèche, telles qu'une alimentation adaptée aux enfants, un taux d'encadrement plus élevé ou du personnel mieux formé, ne sont pas couvertes par les bons et doivent être financées par les parents. Par ailleurs, dans le modèle de subventionnement des tarifs, seules certaines structures d'accueil ou une partie de l'offre de places d'accueil sont subventionnées. Cela peut engendrer une pénurie de places d'accueil subventionnées ou de longues listes d'attente et contraindre les parents à faire garder leurs enfants dans des structures d'accueil mal situées. En outre, les pouvoirs publics doivent définir et fixer les coûts normatifs d'une journée de garde en collaboration avec les organes responsables des institutions d'accueil. Si ces coûts sont trop élevés, les ressources limitées permettront de subventionner moins de places. Et s'ils sont fixés trop bas, les structures d'accueil qui fournissent des prestations de meilleure qualité ne pourront pas couvrir leurs frais.

Déterminer le modèle de financement idéal constitue donc un défi de taille que les communes, les cantons et la Confédération doivent relever en collaboration avec les instances compétentes et les organisations professionnelles. Seule une offre gratuite, à l'instar de l'école publique, permettrait d'éliminer complètement les inégalités en matière d'accès aux structures de garde pour les familles socialement défavorisées. La recherche internationale dans ce domaine montre que ce sont les offres publiques qui sont le mieux à même de toucher ces familles (European Commission/EACEA/Eurydice/Eurostat 2014).

### **Développer la recherche sur la petite enfance, améliorer les bases de données**

La recherche et les statistiques nécessitent également davantage de fonds publics. Selon l'étude de Burger et al. 2017, la Suisse ne possède pratiquement pas d'infrastructure de recherche sur la petite enfance dont le développement a pris beaucoup de retard par rapport aux pays voisins. Pour les auteurs, le besoin de rattrapage concerne principalement les points suivants :

- établissement continu de rapports statistiques sur l'offre, l'utilisation, les coûts et les formes de financement de l'EAJE ;

- lancement d'une recherche fondée sur la qualité de l'EAJE ;
- recherche sur la gouvernance de l'EAJE ;
- évaluation de la formation initiale et continue du personnel de l'EAJE ;
- analyse de données reconnues scientifiquement et existantes sur les effets de l'EAJE ;
- analyse coût-bénéfice des différentes offres d'EAJE.

Un récent document stratégique publié par l'Office fédéral de la santé publique demande par ailleurs un suivi systématique de l'état de santé des enfants durant les quatre premières années de vie (OFSP 2018).



## 4 Financer

### Objectif:

*Le financement de l'EAJE est assuré et organisé de sorte que les offres soient accessibles à toutes les familles sans que la qualité ne s'en ressente.*

### Moyens d'action et responsabilités

|  |  |
|--|--|
| 1. Tous les acteurs de la branche s'engagent à sensibiliser la population et les milieux politiques aux effets bénéfiques des investissements dans l'EAJE et à défendre le principe selon lequel la qualité et la coordination ont un prix.  | Confédération, cantons, communes, prestataires d'EAJE, entreprises, société civile |
| 2. Les communes, les cantons et la Confédération augmentent leur soutien financier à l'EAJE et réduisent ainsi sensiblement la charge reposant sur les familles.   | Communes, cantons, Confédération   |
| 3. Les acteurs concernés examinent ensemble comment optimiser les modèles de financement des structures d'accueil afin de réduire les obstacles pour les familles socialement défavorisées et de renforcer les incitations à exercer une activité lucrative pour les familles de la classe moyenne tout en garantissant un haut niveau de qualité. | Communes, cantons, Confédération, prestataires d'EAJE, entreprises, société civile |
| 4. Les projets pilotes de l'EAJE efficaces et éprouvés, tels que les programmes de visites à domicile ou les offres dans le domaine de l'encouragement des compétences linguistiques, de la prévention de la santé et de la culture, sont systématiquement transférés du financement de projets au budget ordinaire des communes et des cantons.   | Communes, cantons  |
| 5. La Confédération et les cantons investissent davantage dans la recherche, le suivi et les statistiques, par exemple par un programme national de recherche, afin de fournir aux instances politiques compétentes les bases de données nécessaires à l'élaboration d'une EAJE de qualité.  | Confédération, cantons   |

---

## Exemple pratique : modèles de financement en Suisse romande

# Genève et Lausanne offrent le plus grand nombre de places d'accueil subventionnées

Le City Statistics (Audit urbain) développé par l'Office fédéral de la statistique compare la qualité de vie dans les plus grandes villes de Suisse. L'offre d'accueil extrafamilial en est l'un des principaux indicateurs. Les villes de Genève et de Lausanne occupent la tête du classement de l'offre de places d'accueil subventionnées et précèdent largement Lugano, Zurich et Lucerne (Office fédéral de la statistique 2016).

En Suisse, la ville de Genève figure parmi les pionniers en matière de politique de la petite enfance. Elle avait créé en 1986 déjà une structure qui est devenue aujourd'hui le « Service de la petite enfance ». L'accueil extrafamilial a depuis lors été fortement développé, et les subventions de la ville ont plus que doublé entre 1999 et 2013. Les parents paient au maximum 80 francs pour une journée de garde dans une crèche subventionnée. Les tarifs sont fixés en fonction du revenu des parents. La ville couvre les trois quarts des coûts globaux de la crèche, et les parents assument en moyenne le quart restant.

La ville de Lausanne applique le modèle de financement vaudois entré en vigueur en 2006 et qui présente lui aussi un caractère novateur: le canton de Vaud est le premier à avoir associé les employeurs au financement des crèches. Les entreprises paient chaque année 0,12 % de la masse salariale à une fondation chargée de financer les crèches, l'accueil familial de jour et les structures d'accueil parascolaires. Le canton et les communes contribuent également au financement de la fondation. Outre les 5 francs par habitant prescrits par la loi, la ville de Lausanne prend en charge le déficit de toutes les crèches ayant signé la charte de collaboration correspondante.

## Informations complémentaires

### Le financement des offres d'EAJE en bref

L'accueil d'un enfant dans une crèche coûte entre 110 et 120 francs par jour (coût complet). Sur le plan international, le coût complet d'une place de crèche en termes réels n'est pas plus élevé en Suisse que dans les pays voisins (OFAS 2015). Le prix payé par les parents pour la prise en charge des enfants dépend de la forme de financement choisie. En Suisse, celle-ci varie d'un canton à l'autre et, souvent, d'une commune à l'autre. La part moyenne versée par les parents oscille entre 40% et deux tiers du coût complet. Selon la nature de l'offre, le financement est le plus souvent assuré par plusieurs acteurs: les parents, les communes, parfois les cantons et, quelquefois, les employeurs ou des fondations (Jacobs Foundation 2016a, OFAS 2015). Depuis le 1<sup>er</sup> février 2003, et probablement jusqu'à fin 2019, les nouvelles institutions reconnues par l'État ainsi que celles qui augmentent leur capacité d'accueil reçoivent un soutien financier de la Confédération, conformément à la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants.

Les groupes de jeu sont également financés en grande partie – soit environ 80 % selon les estimations – par les contributions des parents et, pour une faible part, par des fondations, des personnes privées, des paroisses et des communautés scolaires (INTERFACE 2013). Les offres de soutien aux familles telles que les programmes de visites à domicile, les centres de puériculture ou les lieux d'accueil enfants-parents reçoivent en général des contributions financières du canton ou de la commune. Les fondations soutiennent souvent des organismes privés dans la mise en place d'une nouvelle structure au sein d'une commune (Jacobs Foundation 2016a). En règle générale, les nombreuses mesures innovantes dans le domaine de la petite enfance sont d'abord financées par des particuliers sur la base de projets. Les soins médicaux de base dispensés aux familles par les sages-femmes et les pédiatres sont couverts par l'assurance maladie.

### Financement d'organisations faitières dans le domaine de la petite enfance

En vertu de l'art. 116, al. 1, de la Constitution fédérale, l'Office fédéral des assurances sociales alloue chaque année un crédit de quelque 2 millions de francs à des organisations familiales. Les bénéficiaires actuels sont l'association faitière Pro Familia Suisse, kibesuisse (la fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant), la Fondation suisse du Service social international (SSI Suisse), l'association pro enfance et l'association a:primo. Pro Familia Suisse exécute les tâches convenues par contrat en collaboration avec d'autres organisations.



# Appendice

## Infoplus

### Sélection de références bibliographiques suisses et internationales

- **Burger, K., Neumann, S., Brandenburg, K. 2017:** Études sur la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse: un état de la situation mandaté par la Fondation Jacobs. Université de Fribourg et Université de Genève, Fribourg et Genève.
- **European Commission 2012:** Early childhood education and care (ECEC) for children from disadvantaged backgrounds: Findings from a European literature review and two case studies. Auteurs: Lazzarini, A., Vandenbroeck, M., Moss, P., Tankersley, D., Klaus, S., Bruxelles.
- **Hafen, M. 2015:** Zur Bedeutung professioneller Arbeit im Kleinkindbereich – ein Grundlagenpapier mit Blick auf theoretische Überlegungen, empirische Evidenz und erfolgreiche Praxis ; Lucerne.
- **Huebner, G., Boothby, N., Aber, J. L., Darmstadt, G. L., Diaz, A. et al. 2016:** Beyond Survival: The Case for Investing in Young Children Globally. Discussion Paper. National Academy of Medicine, Washington D.C.
- **OCDE 2017:** Starting Strong 2017. Key OECD Indicators on Early Childhood Education and Care.
- **OCDE 2018:** Engaging Young Children: Lessons from Research about Quality in Early Childhood Education and Care, Starting Strong, Publications OCDE, Paris.
- **Stamm, M. 2009:** Éducation de la petite enfance en Suisse. Étude de base élaborée à la demande de la Commission suisse pour l'UNESCO. En collaboration avec Reinwand, V., Burger, K., Schmid, K., Viehhauser, M., Muheim, V. (Université de Fribourg), Fribourg.
- La Commission suisse pour l'UNESCO et le Réseau d'accueil extrafamilial ont publié conjointement le Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse, un document national de référence sur la qualité dans le domaine de la petite enfance. Des brochures thématiques développant des questions essentielles en lien avec le Cadre d'orientation sont publiées régulièrement. <http://www.reseau-accueil-extrafamilial.ch/fr/innovation/cadre-dorientation/>. Un manifeste formule des recommandations à l'intention des milieux de la politique, de l'administration et de l'économie: <http://www.reseau-accueil-extrafamilial.ch/fr/innovation/manifeste/>
- La coalition Ready! et son slogan «La petite enfance: une période décisive» sensibilise depuis 2016 les milieux politiques et le public à l'utilité de la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance: <https://www.ready.swiss/fr>
- Le programme Primokiz<sup>2</sup> de la Fondation Jacobs s'adresse aux communes et aux cantons qui souhaitent développer et mettre en œuvre une stratégie cantonale ou communale pour la petite enfance: <https://jacobsfoundation.org/fr/activity/primokiz2/>
- Engagement commun du Pour-cent culturel Migros et de la Haute École des arts de Berne, l'«Initiative Lapurla – Les enfants explorent» veut tester dans la pratique et évaluer des formes de coopération entre des structures d'accueil de la petite enfance et des institutions culturelles ainsi que des artistes et professionnels de la culture: <https://www.lapurla.ch/fr/home.html>

### Initiatives et programmes en cours dans le domaine de la petite enfance

- Dans le cadre du Programme national de lutte contre la pauvreté, l'Association des communes suisses et l'Office fédéral des assurances sociales ont élaboré diverses bases de travail destinées aux communes. Plusieurs séminaires régionaux se sont déroulés au printemps 2018 afin d'informer les communes sur l'encouragement précoce et d'intensifier le travail en réseau: <http://www.contre-la-pauvrete.ch/themes/encouragement-precoce-dans-les-communes/>
- Les programmes d'intégration cantonaux PIC1 et PIC2 mettent l'accent sur l'encouragement précoce: <http://www.kip-pic.ch/fr/pratique/petite-enfance/>
- Promotion Santé Suisse a fait de l'encouragement précoce l'un des thèmes centraux des programmes d'action cantonaux dans le domaine «Alimentation et activité physique»: <https://promotionsante.ch/programmes-daction-cantonaux/alimentation-et-activite-physique/enfants-et-adolescents/themes-cles/encouragement-precoce.html>. Le projet Miapas propose aux professionnels actifs dans les domaines de la petite enfance des données de base, des recommandations et des conseils pratiques: <https://promotionsante.ch/programmes-daction-cantonaux/alimentation-et-activite-physique/enfants-et-adolescents/themes-cles/encouragement-precoce.html>
- Encouragement précoce. Guide à l'intention des petites et moyennes communes (Office fédéral des assurances sociales et Association des communes suisses 2018)
- Encouragement précoce. Un bon démarrage pour une vie en bonne santé (Promotion Santé Suisse 2015)
- Le manuel Primokiz, dans le cadre de Primokiz<sup>2</sup> (Jacobs Foundation 2016a)
- Guide à l'intention des communes. Pistes pour un encouragement précoce intégré (Canton de Berne 2013)
- Guide. Critères de bonnes pratiques pour l'encouragement précoce (Walter-Laager/Meier Magistretti 2016)
- Dialogue CT sur l'intégration 2012-2017. Observations, Conclusions, Recommandations (Conférence tripartite CT 2017)
- Groupes de jeu. Critères de qualité à l'intention des cantons et des communes (uniquement en allemand) (Association suisse des responsables de groupes de jeu SSLV 2017)
- Enfance et précarisation: quelles politiques publiques pour demain? L'accueil de l'enfance pour prévenir et lutter contre la pauvreté des familles (pro enfance 2016)
- L'accueil de l'enfance comme pilier d'une politique publique de l'enfance en Suisse. Pour un système cohérent de l'accueil des enfants de 0 à 12 ans (pro enfance 2016)

### Outils de travail utiles pour les communes et les cantons



# Bibliographie

- a:primo 2015:** Frühförderprogramm schritt:weise. <https://www.a-primo.ch/de/angebote/programm-schritt-weise/> uebersicht abgerufen am 15. März 2018.
- a:primo und Marie Meierhofer Institut für das Kind MMI 2012:** Kurzbericht zur Basisevaluation des Programms schritt:weise in der Deutschschweiz, Zürich und Winterthur.
- Association des communes suisses [éd.] 2017:** Frühe Förderung in kleineren und mittleren Gemeinden. Die Gemeinden als strategische Plattform und Netzwerker der Frühen Förderung. Im Auftrag des Schweizerischen Gemeindeverbands. Autoren/-innen: Meier Magistretti, C., Schraner, M. (HSLU), Bern und Luzern.
- Baeriswyl, F. 2015:** Chancengerechtigkeit und Diskriminierung beim Übertritt in die Sekundarstufe I: Schulische Selektionsmodelle im Vergleich. In Haenni Hoti (éd.): Equity – Diskriminierung und Chancengerechtigkeit im Bildungswesen. Migrationshintergrund und soziale Herkunft im Fokus, Bern.
- Bronfenbrenner, U. 1981:** Die Ökologie der menschlichen Entwicklung. Natürliche und geplante Experimente. Stuttgart.
- Burger, K., Neumann, S., Brandenburg, K. 2017:** Studien zur frühkindlichen Bildung, Betreuung und Erziehung in der Schweiz: Eine Bestandesaufnahme erstellt im Auftrag der Jacobs Foundation. Universität Fribourg und Universität Genf, Freiburg und Genf.
- Carneiro P., Heckman, J. 2003:** Human Capital Policy. Working Paper 9495. National Bureau of Economic Research, Cambridge, February 2003.
- CDAS 2011:** Empfehlungen der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und -direktoren (SODK) zur familienergänzenden Betreuung im Frühbereich, Bern.
- CDAS 2017:** Gemeinsam für die Frühe Förderung. Eckwerte für die interkantonale Zusammenarbeit zwischen SODK, EDK und GDK. Verabschiedet von der SODK Mitgliederversammlung am 11. Mai 2017.
- CDAS/CDIP 2018:** Familienergänzende Kinderbetreuung. Gemeinsame Erklärung der EDK und der SODK vom 21. Juni 2018 (ersetzt die Erklärung vom 13. März 2018).
- Commission fédérale des migrations CFM 2009:** Frühe Förderung. Forschung, Praxis und Politik im Bereich der Frühförderung: Bestandesaufnahme und Handlungsfelder. Aus der Reihe «Materialien zur Migrationspolitik», Bern.
- Conférence tripartite CT 2017:** TK-Integrationsdialog 2012–2017. Erkenntnisse, Schlussfolgerungen, Empfehlungen, 3. November 2017, Bern.
- CSRE 2018:** Bildungsbericht Schweiz 2018. Schweizerische Koordinationsstelle für Bildungsforschung, Aarau.
- DBSS, Direktion für Bildung, Soziales und Sport [éd.] 2015:** Frühförderung primario. Grundlagenbericht im Hinblick auf ein gesamtstädtisches Angebot ab 2017. Autoren/-innen: Baumann, M., Tschumper, A., Bern.
- Del Boca, D., Monfardini, C., See, S. G. 2018:** Government education expenditures, pre-primary education and school performance: A cross-country analysis.
- Département des affaires sociales de la ville de Zurich 2014:** Arbeitsbedingungen und Gesundheit des Kindertagesstätten-Personals in der Stadt Zürich. Eine repräsentative, quantitative und qualitative Befragung des Personals in Kitas in der Stadt Zürich durch das Institut für Epidemiologie, Biostatistik und Prävention (EBPI) der Universität Zürich, Autoren/-innen: Blöchliger, O., Bauer, G. Zusammenfassung des Sozialdepartements.
- Direction de l'instruction publique du canton de Zurich 2014:** Nach neun Jahren Schule. Entwicklung der schulischen Leistungen von Schülerinnen und Schülern im Kanton Zürich während der obligatorischen Schulzeit.
- ECOPLAN 2016:** Qualitätsvorgaben für Kindertagesstätten in den Kantonen, Stand 31. August 2014. Bestandesaufnahme und Überprüfung der Umsetzung der Empfehlungen der SODK. Autoren/-innen: Walker, P., Schaffter, G., Spillmann, C. Im Auftrag der kantonalen Sozialdirektoren/-innen, Bern.
- Edelmann, D. 2018:** Chancengerechtigkeit und Integration durch frühe (Sprach-)Förderung. Theoretische Reflexionen und empirische Einblicke, Wiesbaden.
- Enfants d'Europe 2008:** Vers une approche européenne de l'accueil de la petite enfance: Une politique proposée par Enfants d'Europe.
- European Commission 2012:** Early childhood education and care (ECEC) for children from disadvantaged backgrounds: Findings from a European literature review and two case studies. Authors: Lazzarini, A., Vandenbroeck, M., Moss, P., Tankersley, D., Klaus, S., Brussels.
- European Commission 2014:** Proposal for key principles of a Quality Framework for Early Childhood Education and Care. Report of the Working Group on Early Childhood Education and Care under the auspices of the European Commission, Brussels.
- European Commission/EACEA/Eurydice/Eurostat 2014:** Key Data on Early Childhood Education and Care in Europe. 2014 Edition. Eurydice and Eurostat Report, Luxemburg.
- Fondation Suisse pour l'Emploi et la Formation FSEF 2016:** Stand des Fachkräftemangels / Fachkräfteüberschusses und deren Entwicklung folgend der kommenden Babyboomer Pensionierungswelle in der Schweiz, Brugg.
- Fonds suisse pour des projets de protection de l'enfance [éd.] 2015:** Wirksame Gewaltprävention. Eine Übersicht zum internationalen Wissensstand. Studie im Auftrag des BSV und des Schweizerischen Fonds für Kinderschutzprojekte im Rahmen des Nationalen Programms Jugend und Gewalt. Autoren/-innen: Averdijk, M. (ETH Zürich), Eisner, M. (University of Cambridge), Bern.
- Formation des parents CH/Association suisse des consultations parents-enfants 2014:** Eltern-Kind-Gruppen als Angebot der Frühen Förderung. Empfehlungen für Gemeinden und Städte.
- Hafen, M. 2012:** «Better Together». Prävention durch Frühe Förderung. Präventionstheoretische Verortung der Förderung von Kindern zwischen 0 und 4 Jahren. Schlussbericht zuhanden des Bundesamtes für Gesundheit. HSLU, Luzern.
- Hafen, M. 2015:** Zur Bedeutung professioneller Arbeit im Kleinkindbereich – ein Grundlagenpapier mit Blick auf theoretische Überlegungen, empirische Evidenz und erfolgreiche Praxis, Luzern.
- Huebner, G., Boothby, N., Aber, J. L., Darmstadt, G. L., Diaz, A. et al. 2016:** Beyond Survival: The Case for Investing in Young Children Globally. Discussion Paper. National Academy of Medicine, Washington D.C.

- INFRAS 2013:** Familienergänzende Kinderbetreuung im Frühbereich. Stand in den Kantonen 2012. Auswertung der Daten der Informationsplattform des Bundes «Vereinbarkeit Beruf und Familie – Massnahmen der Kantone und Gemeinden» [Datenbestand vom 1.9.2012], Update und wichtigste Neuerungen seit 2010. Autoren/-innen: Schultheiss, A., Stern, S., Zürich.
- INFRAS/SEW 2013:** Familienergänzende Kinderbetreuung und Gleichstellung. Bericht im Rahmen des NFP-60. Autoren/-innen: Stern, S., Iten, R., Schwab, S. (INFRAS), Felfe, C., Lechner, M., Thiemann, P. (SEW), Zürich und St.Gallen.
- INTERFACE 2013:** Studie über den Stand der Spielgruppen in der Schweiz. Bericht im Auftrag des Schweizerischen Spielgruppen-LeiterInnen-Verbands (SSLV) und der Jacobs Foundation. Autoren/-innen: Feller-Länzlinger, R., Itin, A., Bucher, N., Luzern.
- Jacobs Foundation 2012:** Modell Primokiz. Ein integriertes Modell frühkindlicher Bildung, Betreuung und Erziehung als fachliche Arbeitsgrundlage im Programm Primokiz der Jacobs Foundation. Autoren/-innen: Simoni, H., Avogaro, B., Panchaud, C. (MMI), Zürich.
- Jacobs Foundation [éd.] 2016a:** Whitepaper zu den Kosten und Nutzen einer Politik der frühen Kindheit. Autoren/-innen: Stern, S., Gschwend, E., Iten, R. (INFRAS), Bütler, M., Ramsden, A. (SEW), Zürich und St.Gallen.
- Jacobs Foundation [éd.] 2016b:** Kantonale Strategien und Koordinationsansätze im Bereich der FBBE. Bestandsaufnahme bei den Kantonen. Autoren/-innen: Stern, S., Schwab Cammarano, S., De Rocchi, A. (INFRAS), in Zusammenarbeit mit dem Bundesamt für Sozialversicherungen BSV (Nationales Programm gegen Armut) und dem Staatssekretariat für Migration SEM, Zürich.
- Jacobs Foundation [éd.] 2016c:** Handbuch zum Primokiz-Prozess. Entwicklung einer umfassenden Strategie Frühe Kindheit. Autoren/-innen: Calderón, R. [rc consulta], Edelmann, D. (PH Bern), Simoni, H. (MMI) in Zusammenarbeit mit Stern, S. (INFRAS), Zürich.
- Jacobs Foundation [éd.] 2016d:** Evaluation Primokiz. Schlussbericht. Autoren/-innen: Stern, S., Schultheiss, A., Schwab Cammarano, S., Angst, V. (INFRAS), Zürich.
- Jacobs Foundation [éd.] 2017a:** Studien zur frühkindlichen Bildung, Betreuung und Erziehung in der Schweiz. Zusammenfassung der Bestandsaufnahme und politische Empfehlungen. Autoren/-innen: Burger, K. (Universität Genf), Neumann, S., Brandenburg K. (Universitäres Zentrum für Frühkindliche Bildung Fribourg ZeFF), Zürich.
- Jacobs Foundation [éd.] 2017b:** Zahlen und Fakten zur frühen Kindheit. Wissenswertes zu den Zielen von Ready! Autoren/-innen: INFRAS, Zürich.
- Jacobs Foundation [éd.] 2018:** Kinderbetreuung und Erwerbstätigkeit: Was sich Eltern wünschen. Schlussbericht. Autoren/-innen: Stern, S., Gschwend, E., Iten, R., Schwab Cammarano, S. (INFRAS), Zürich.
- kibesuisse 2018:** Merkblatt: Objekt und Subjektfinanzierung.
- kibesuisse et Jacobs Foundation 2014:** Quali-Kita-Handbuch. Standard des Qualitätslabels für Kindertagesstätten.
- kibesuisse et pro enfance 2018:** Übergänge in der Bildung und Betreuung von Kindern erleichtern. Neun Praxisbeispiele aus der institutionellen Kinderbetreuung in der Schweiz.
- Kind & Gezin 2014:** A pedagogical framework for childcare for babies and toddlers. MEMO measuring and monitoring quality in childcare for babies and toddlers. On the authority of the Child and Family Agency, Flanders.
- Lanfranchi, A., Neuhauser, A., Schaub, S., Burkhardt, S., Ramseier, E. 2018:** Förderung ab Geburt: ZEPPELIN 0-3 und erstes Follow-up ZEPPELIN 5-9; Stand der Forschung in aller Kürze; Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik, Zürich.
- Meier Magistretti, C., Capeder, A., Huser, C., Isenschmid, M., Schläppi, M., Wegles, M., Zäch, S. 2015:** Was macht Netzwerke wirksam? Erfolgsfaktoren in Netzwerken am Beispiel der Frühen Förderung Stadt Luzern. In: SozialAktuell Nr.4, April 2015: 23-25.
- Melhuish, E., Erekly-Stevens, K., Petrogiannis, K., Ariescu, A., Penderi, E., Rentzou, K., Tawell, A., Leseman, P., Broekhuisen, M. 2015:** CARE: A review of research on the effects of Early Childhood Education and Care (ECEC) upon child development. European Commission, Bruxelles. <http://ecec-care.org>
- Metropolitankonferenz Zürich [éd.] 2017:** Doing Family. Schlussbericht zum Teilprojekt A3 – Unterstützungsleistungen der öffentlichen Hand. Autoren/-innen: Stern, S., Gschwend, E. und von Stokar, T., Zürich.
- Netzwerk Bildung und Familie [éd.] 2017:** Familienzentren in der Deutschschweiz. Eine Bestandsaufnahme. Autoren/-innen: Calderón, R. [rc consulta], Mülle, M. (Netzwerk Bildung und Familie), Zürich.
- OCDE 2017a:** Starting Strong 2017. Key OECD Indicators on early childhood education and care.
- OCDE 2017b:** Education at a glance 2017. OECD Indicators.
- OCDE 2017c:** Educational Opportunity for All. Overcoming inequality throughout the life course.
- OCDE 2018:** Engaging Young Children: Lessons from Research about Quality in Early Childhood Education and Care, Starting Strong, OECD Publishing, Paris.
- Office fédéral de la santé publique OFSP [éd.] 2018:** Prävention in der frühen Kindheit als Element der NCD-Strategie 2018–2024. Ausgearbeitet von Baeriswyl, P., Hofmann, T., Hafen, M.
- Office fédéral de la statistique 2016:** City Statistics (Urban Audit). Lebensqualität in den Städten 2016. Neuchâtel 2016.
- Office fédéral des assurances sociales OFAS [éd.] 2015:** Analyse der Vollkosten und der Finanzierung von Krippenplätzen in Deutschland, Frankreich und Österreich im Vergleich zur Schweiz. Reihe Beiträge zur Sozialen Sicherheit. Forschungsbericht 3/15. Autoren/-innen: Stern, S., Schultheiss, A., Fliedner, J., Iten, R. (INFRAS), Felfe, C. (SEW), Zürich und St.Gallen.
- Office fédéral des assurances sociales OFAS [éd.] 2016a:** Leitfaden: Kriterien wirksamer Praxis in der frühen Förderung. Evidenzbasierte Gestaltung von Angeboten der frühen Förderung mit einem speziellen Fokus auf Kinder aus sozial benachteiligten Familien. Publikation im Rahmen des Nationalen Programms gegen Armut NAP. Autoren/-innen: Walter-Laager, C., Meier Magistretti, C., Bern.
- Office fédéral des assurances sociales OFAS [éd.] 2016b:** Literaturstudie und Good-Practice-Kriterien zur Ausgestaltung von Angeboten der frühen Förderung für Kinder aus sozial benachteiligten Familien. Publikation im Rahmen des Nationalen Programms gegen Armut NAP. Autoren/-innen: Walter-Laager, C., Meier Magistretti, C., Bern.
- Office fédéral des assurances sociales OFAS [éd.] 2016c:** Beschäftigung und Produktivität im Sozialbereich. Reihe Beiträge zur Sozialen Sicherheit. Forschungsbericht 16/16. Autoren/-innen: Kägi, W., Kaiser, B., Lobsiver, M. (B.S.S.), Knecht, D. (HSLU), Bern.



- Office fédéral des assurances sociales OFAS (éd.) 2017a:** Evaluation «Anstossfinanzierung». Entspricht das bestehende Angebot an familienergänzender Kinderbetreuung der Nachfrage? Reihe Beiträge zur sozialen Sicherheit, Forschungsbericht 14/17. Autoren/-innen: Bieri, O., Ramsden, A. (INTERFACE), Felfe, C. (SEW), Bern.
- Office fédéral des assurances sociales OFAS (éd.) 2017b:** Nationales Programm gegen Armut. Kommunale Strategien, Massnahmen und Leistungen zur Prävention und Bekämpfung von Familienarmut. Beiträge zur sozialen Sicherheit, Forschungsbericht 4/17. Autoren/-innen: Stutz, H., Bannwart, L., Abrassant, A. et al. (BASS), Bern.
- Office fédéral des assurances sociales OFAS (éd.) 2017c:** Familienbericht 2017. Autorin: Liechti, A. (BSV). In: Soziale Sicherheit, CHSS, 4/2017.
- Office fédéral des assurances sociales OFAS (éd.) 2018a:** Finanzhilfen für familienergänzende Kinderbetreuung: Bilanz nach fünfzehn Jahren (Stand 1. Februar 2018).
- Office fédéral des assurances sociales OFAS (éd.) 2018b:** Nationales Programm zur Prävention und Bekämpfung von Armut. Ergebnisse aus den geförderten Projekten im Handlungsfeld Bildungschancen. Synthesebericht. Beiträge zur sozialen Sicherheit, Forschungsbericht 06/2018. Autoren/-innen: Stern, S., von Dach, A., Schwab Cammarano, S., Reyhanloo, T., von Stokar, T. (INFRAS), Edelmann, D. (PH Bern).
- Office fédéral des assurances sociales OFAS et Association des communes suisses ACS (éds.) 2018:** Frühe Förderung. Orientierungshilfe für kleinere und mittlere Gemeinden. Publikation im Rahmen des Nationalen Programms gegen Armut NAP. Autoren/-innen: Stern, S., Schwab Cammarano, S. (INFRAS), in Zusammenarbeit mit Aeberhard, S., Sidler, C. (Faktor Journalisten), Zürich.
- Office fédéral des assurances sociales OFAS et Réseau suisse d'accueil extrafamilial (éds.) 2016:** Armutsprävention. Aspekte und Bausteine gelingender Eltern-Zusammenarbeit im Kontext der Armutsprävention in der frühen Kindheit. Fokuspublikation Orientierungsrahmen. Publikation im Rahmen des Nationalen Programms gegen Armut NAP, Bern.
- Perren, S., Frei, D., Herrmann, S. 2016:** Pädagogische Qualität in frühkindlichen Bildungs- und Betreuungseinrichtungen in der Schweiz. Erste Erfahrungen und Befunde mit dem CLASS-Toddler-Beobachtungsverfahren. Frühe Bildung, 5 (1), 3-12.
- Ramsden, A. 2015:** Labour Market Effects of Child Care Vouchers: Evidence from a Quasi-Natural-Experiment. Working Paper/Dissertation HSG.
- Réseau suisse d'accueil extrafamilial et Haute École des arts Berne (éds.), Commission suisse pour l'UNESCO 2017:** Fokuspublikation Ästhetische Bildung & Kulturelle Teilhabe – von Anfang an! Aspekte und Bausteine einer gelingenden Kreativitätsförderung ab der frühen Kindheit: Impulse zum transdisziplinären Dialog. Eine thematische Vertiefung des Orientierungsrahmens für frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung in der Schweiz. Bern.
- Réseau suisse d'accueil extrafamilial et Commission suisse pour l'UNESCO (éds.) 2015:** Frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung in der Schweiz. Unser Appell, Zofingen.
- Réseau suisse d'accueil extrafamilial et Commission suisse pour l'UNESCO (éds.) 2016:** Orientierungsrahmen für frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung in der Schweiz. Nationales Referenzdokument für Qualität in der frühen Kindheit. 3., erweiterte Auflage, Juli 2016. Autoren/-innen: Wustmann Seiler, C., Simoni, H. (Marie Meierhofer Institut für das Kind MMI), Zürich.
- Réseau suisse d'accueil extrafamilial et Programme national de lutte contre la pauvreté (éds.) 2016:** Fokuspublikation. Armutsprävention: Aspekte und Bausteine gelingender Elternzusammenarbeit im Kontext der Armutsprävention in der frühen Kindheit, Bern.
- Reyhing, Y., Frei, D., Burkhardt Bossi, C., Perren, S. 2017:** Die Bedeutung situativer Charakteristiken und struktureller Rahmenbedingungen für die Qualität der unterstützenden Fachkraft-Kind-Interaktion in Kindertagesstätten.
- SAVOIRSOCIAL (éd.) 2016:** Qualifikationsbedarf in der Frühen Förderung und Sprachförderung. 1. Zwischenbericht [Zusammenfassung]. Autoren/-innen: Dubach, P., Jäggi, J., Stutz, H. (BASS), Bern.
- SAVOIRSOCIAL (éd.) 2017:** Erste Befragung der Lernenden Fachfrau/Fachmann Betreuung und der Studierenden der höheren Fachschulen im Sozialbereich: Zwischenbericht. Teil der Studie zu den Ausbildungs- und Erwerbsverläufen von verschiedenen Berufsgruppen der Sozialen Arbeit in ausgewählten Berufsfeldern des Sozialbereiches. Autoren/-innen: Trede, I., Müller, M., Neumann, J., Kriesi (EHB), Bern.
- Schlanser, R. 2011:** Wer nutzt in der Schweiz Kinderkrippen? Soziale Sicherheit 3: 139-143.
- Schweizerisches Rotes Kreuz (éd.) 2015:** Analyse der zielgruppengerechten Informationsangebote und -kanäle im Bereich frühe Kindheit, Gesundheit, Erziehung und frühe Förderung. Autoren/-innen: Kaya, B. (SRK) und Egger, T. (BASS). Studie im Rahmen des Nationalen Programms gegen Armut NAP. Im Auftrag des Staatssekretariats für Migration SEM und des Bundesamts für Sozialversicherungen BSV, Wabern.
- Secrétariat d'État aux migrations SEM 2016:** Kantonale Integrationsprogramme 2014–2017. Zwischenbericht, Bern-Wabern.
- Service de l'égalité hommes-femmes du canton de Zurich (éd.) 2012:** Negative Erwerbsanreize durch Tarife und Steuerabzüge für familien- und schulergänzende Kinderbetreuung. Autoren/-innen: Schwegler, R., Stern, S., Iten, R. (INFRAS), Zürich.
- Stamm, M. 2009:** Frühkindliche Bildung in der Schweiz. Eine Grundlagenstudie im Auftrag der UNESCO-Kommission Schweiz. Unter Mitarbeit von Reinwand, V., Burger, K., Schmid, K., Viehhauser, M., Muheim, V. (Universität Fribourg), Freiburg.
- SUPSI, Schweizerische UNESCO-Kommission, Jacobs Foundation, Programm gegen Armut, info famiglia 2015:** Tipi – Promozione di una cultura condivisa dell'infanzia, Manno. <http://www.supsi.ch/deass/ricerca/banca-dati-progetti/in-evidenza/Progetto-Tipi-.html>
- UNESCO 2014:** Global Citizenship Education. Preparing learners for the challenges of the 21st century, Paris.
- UNESCO 2015:** Education 2030. Incheon Declaration and Framework for Action for the implementation of Sustainable Development Goal 4.
- Urban, M., Vandenbroeck, M., Lazzari, A., Van Laere, K., Peeters, J. 2012:** Competence Requirements in Early Childhood Education and Care. Final Report. A Study for the European Commission Directorate-General for Education and Culture, London und Ghent.
- Zangger, C., Widmer, J. 2016: Schlussbericht:** Nutzen und Nutzung vorschulischer Betreuungsangebote. Ein Kooperationsprojekt der Abteilung Bildungssoziologie der Universität Bern mit dem Jugendamt der Stadt Bern.
- Zeppelin 2016:** Zürcher Equity Präventionsprojekt Elternbeteiligung und Integration. Förderung ab Geburt: Vorstellung der Ergebnisse der Zeppelin-Studie. Medienmitteilung vom 10. Februar 2016.

